

Aperçu des fonds

Régime enregistré d'épargne-études (REEE) à fonds distincts Manuvie

Solutions de fonds distincts**En vigueur le 15 avril 2026****Rendements au 31 décembre 2024**

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manuvie ») est l'émettrice du contrat d'assurance à capital variable individuel Régime enregistré d'épargne-études à fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie.

Quoi de neuf pour les contrats Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie

Ajout de fonds

Le 15 avril 2026, les nouveaux fonds suivants ont été ajoutés aux **Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie** :

- **REEE Fonds distinct Portefeuille de revenu prudent Yorkville Manuvie**
- **REEE Fonds distinct Portefeuille équilibré Yorkville Aegon Manuvie**
- **REEE Fonds distinct Portefeuille croissance Yorkville Aegon Manuvie**

Le 26 novembre 2025, les nouveaux fonds suivants ont été ajoutés aux **Régime d'épargne-études (REE) à fonds distincts Manuvie** :

- **REEE Fonds distinct indiciel d'obligations universelles canadiennes BlackRock Manuvie**
- **REEE Fonds distinct indiciel d'actions canadiennes BlackRock Manuvie**
- **REEE Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock Manuvie**
- **REEE Fonds distinct indiciel d'actions internationales BlackRock Manuvie**
- **REEE Fonds distinct équilibre mondial Fidelity Manuvie**
- **REEE Fonds distinct croissance mondiale Fidelity Manuvie**
- **REEE Fonds distinct Innovations mondiales^{MC} Fidelity Manuvie**

À compter du 9 septembre 2024 (ou vers cette date), les fonds suivants seront disponibles dans le **Régime enregistré d'épargne-études (REEE) à fonds distincts Manuvie** :

- **REEE Fonds distinct Portefeuille FNB ingénieurs de dividendes mondiaux Manuvie**
- **REEE Fonds distinct de grandes capitalisations internationales Manuvie**

Nouvelle option de frais de souscription

Le 9 septembre 2024 (ou vers cette date), une option sans frais de souscription (sans récupération des commissions) sera ajoutée au fonds suivant :

REEE Fonds distinct d'épargne à intérêt élevé Manuvie

Par conséquent, les options Frais d'entrée et Sans frais ne permettront plus de nouveau dépôt, de dépôt subséquent, de PAC nouveau ou existant. Cependant, celles-ci resteront disponibles pour les transferts au sein de la même option de frais. Les PAC existants seront automatiquement transférés vers la nouvelle option de frais, qui sera également disponible pour de nouveaux dépôts, des dépôts subséquents et de nouveaux PAC.

Pour obtenir des informations complètes sur le fonds, y compris le code de fonds et le ratio des frais de gestion (RFG) de cet ajout, visitez l'outil **[Prix et rendement](#)**.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

1. **Nom du fonds** : Nom complet du fonds qui apparaît dans votre contrat.
2. **Fonds offert depuis** : Date depuis laquelle le fonds est offert aux souscripteurs d'un contrat. C'est également la date à partir de laquelle nous déterminons le rendement du fonds.
3. **Date d'établissement** : Date depuis laquelle le fonds peut être souscrit dans le cadre d'autres produits de fonds distincts de Manuvie. Cette date peut être antérieure à la date indiquée à la rubrique Fonds offert depuis, car le fonds pourrait avoir été offert dans le cadre d'un autre contrat à fonds distincts de Manuvie.
4. **Gestionnaire de fonds/gestionnaire de fonds sous-jacent** : Nom de la société de gestion de fonds responsable de la gestion du fonds ou du fonds sous-jacent.
5. **Nombre total d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation de toutes les catégories du fonds.
6. **Valeur totale du fonds** : Valeur marchande totale de l'actif de l'ensemble des catégories du fonds.
7. **Rotation du portefeuille** : Expression de la fréquence à laquelle les éléments d'actif du fonds sont achetés et vendus. Un taux de rotation de 100% signifie que la totalité des titres composant le portefeuille du fonds est achetée et vendue au cours de l'année.
8. **Option de garantie** : Cette section présente les options de garantie offertes dans le cadre du contrat.
9. **Placement minimum** : Montant du dépôt initial minimum.
10. **Ratio des frais de gestion (RFG)** : Le RFG comprend l'ensemble des coûts engagés par le fonds distinct, notamment les frais de gestion, le coût de l'assurance, les frais d'exploitation et les taxes de vente applicables. Les frais ne sont pas dédoublés entre le fonds et ses placements sous-jacents (fonds en gestion commune, fiducies d'investissement à participation unitaire, fonds communs de placement ou autres fonds de placement). Si le fonds a été lancé après la date de calcul du rendement, le RFG est approximatif pour l'année en cours et peut être modifié.
11. **Frais de gestion** : Les frais de gestion d'un fonds sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payés à Manuvie pour la gestion du fonds et le coût des garanties. Vous ne payez pas directement les frais de gestion, car ils sont pris en charge par le fonds.
12. **Valeur liquidative par part** : Valeur de chaque unité du fonds à la date indiquée. Valeur marchande totale de l'actif du fonds moins le passif, divisée par le nombre d'unités en circulation.
13. **Nombres d'unités en circulation** : Nombre total d'unités en circulation pour l'option de frais de souscription.
14. **Dans quoi le fonds investit-il?**
 - **Fonds sous-jacent** : Les placements sous-jacents du fonds peuvent être des unités de fonds en gestion commune, de fiducies d'investissement à participation unitaire, de fonds communs de placement ou d'autres fonds de placement. Chaque fois qu'un fonds fait l'objet d'une opération (par exemple un dépôt ou un retrait), Manuvie souscrit ou présente au rachat des parts du fonds sous-jacent visé. Par exemple, si vous souscrivez des unités du Fonds distinct d'obligations Manuvie, ce fonds souscrit des parts du Fonds commun d'obligations Manuvie sous-jacent. Outre son placement sous-jacent, chaque fonds peut aussi comprendre un pourcentage minimale de liquidités. Nous avons opté pour la stratégie de placement via un autre fonds dans le but d'obtenir un rendement comparable à celui du fonds sous-jacent.
 - **Dix principaux titres** : Cette liste présente les 10 principaux placements du fonds ou du fonds sous-jacent. La liste est présentée en ordre décroissant, en commençant par les placements ayant la pondération la plus élevée. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier. Le nombre total de placements compris dans le fonds (sous-jacent) est indiqué dans le bas de cette section. Pour connaître les renseignements à jour sur la composition des fonds, consultez le site www.gpmanuvie.ca.
 - **Répartition des placements** : Ce diagramme circulaire représente la répartition du portefeuille de placements du fonds par type de placement.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds: Fonds distincts Manuvie

15. **Y a-t-il des garanties?** Cet énoncé indique que le contrat est assorti de garanties.
16. **A qui ce fonds est-il destiné?** Description générale du type d'épargnant auquel le fonds est susceptible de convenir.
17. **Quel a été le rendement du fonds?**
- **Rendement moyen :** Ce graphique indique la valeur d'un placement de 1 000 \$ dans le fonds lorsque l'option de garantie de base est choisie ainsi que le rendement annuel moyen exprimé en pourcentage pour les années indiquées. Dans le cas des fonds ayant moins d'un an d'existence, ce graphique est absent puisque l'historique des fonds est insuffisant.
 - **Rendements annuels :** Ce graphique indique le rendement annuel du fonds. Chaque barre exprime, en pourcentage, l'évolution jusqu'au 31 décembre d'un placement effectué le 1er janvier de la même année. En raison de données insuffisantes, aucun graphique n'est fourni pour les fonds qui existent depuis moins d'un an.
18. **Quel est le degré de risque?** Le degré de risque d'un fonds indique la volatilité de ses rendements mensuels. Un fonds ayant un degré de risque élevé est caractérisé par une plus grande variabilité de ses rendements mensuels qu'un fonds présentant un degré de risque faible. Bien qu'un fonds risqué soit plus volatil à court terme, il dégage généralement à long terme (10 ans ou plus) un rendement plus élevé qu'un fonds peu risqué. Habituellement, si vous recherchez un rendement supérieur pour vos placements, vous devez assumer un risque plus grand. C'est cette plus-value que recherchent les épargnants qui acceptent de s'exposer au degré de risque plus élevé que présentent les fonds volatils. Vous pouvez déterminer quels placements conviennent le mieux à votre stratégie en examinant le degré de risque global de chaque fonds de placement.
19. **Combien cela coûte-t-il?** Ce tableau présente les frais qu'il en coûte pour souscrire, détenir ou vendre des unités d'un fonds.
- **Frais de retrait :** Indique le pourcentage qui est à votre charge selon l'option de frais choisie et en indique le fonctionnement.
 - **Frais d'administration :** Explique le RFG relatif au fonds ainsi que les frais applicables selon les options de garantie choisies.
 - **Taux des frais par fonds (n'est affiché que s'il s'applique) :** Autres frais liés aux garanties applicables à des produits ou à des séries en particulier.
 - **Commission de suivi :** Décrit les commissions de suivi qui sont versées à votre conseiller.
20. **Que se passe-t-il si je change d'idée?** Cette section fournit des précisions sur les moments où vous pouvez changer d'avis et sur les mesures à prendre dans ce cas.
21. **Objectif et stratégie :** Cette section décrit l'objectif et la stratégie de placement du fonds distinct. Pour les fonds distincts qui investissent directement dans un fonds sous-jacent, veuillez consulter le prospectus du fonds sous-jacent (fourni sur demande) qui vous renseignera sur l'objectif et la stratégie du fonds sous-jacent.
22. **Renseignements relatifs aux options de frais Élite, Catégorie F, Frais pour services professionnels et Platine :** Certains produits peuvent comporter d'autres options de frais qui prévoient des frais réduits. Ces options de frais figureront dans cette section, qui présentera les renseignements sur les fonds qui diffèrent des options de frais standard du fonds (indiqués aux pages 1 et 2).

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie



Rendement au 31 décembre 2023

Aperçu du fonds — FPG Sélect

1 FPG Sélect d'obligations Manuvie

2 Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2010

4 Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

6 Valeur totale du fonds: 94 715 604 \$

3 Date d'établissement: octobre 2010

5 Nombre total d'unités en circulation: 8 955 652

7 Rotation du portefeuille: 8,96 %

8 Option de garantie	9 Placement minimum (\$)	10 RFG (%)	11 Frais de gestion (%)	12 Valeur liquidative par part (\$)	13 Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000	2,11	1,62	11,2128	1 394 910
PlacementPlus 75/100	1 000	2,31	2,07	10,0000	10
RevenuPlus	25 000	2,11	1,62	10,5515	56 413
SuccessionPlus	10 000	2,11	1,62	11,2128	135 125

Les contrats souscrits le 28 octobre 2013 ou à une date ultérieure ne donneront pas accès aux fonds de la série RevenuPlus, sauf si la souscription résulte d'un transfert provenant d'un contrat existant qui détient des fonds de la série RevenuPlus. La série SuccessionPlus est offerte uniquement aux clients titulaires de contrats FPG Sélect établis le 13 mai 2016 ou à une date antérieure. Pour obtenir des renseignements sur les options de frais Élite et Catégorie F, reportez-vous à la page 3.

14 Dans quoi le fonds investit-il?

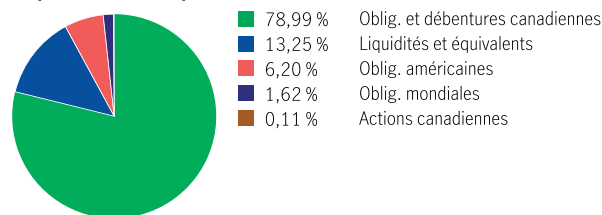
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	2,17 %
Gouv. du Canada, 2024-04-25	1,85 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2053-12-02	1,67 %
Gouv. du Canada, 2 %, 2028-06-01	1,67 %
Gouv. du Canada, 4 %, 2041-06-01	1,64 %
CANADIAN TREASURY BILL 11APR24 TBILL	1,62 %
CANADA HOUSING TRUST NO 1 4.25% 15MAR34	1,17 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,07 %
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,65 %, 2033-06-15	1,05 %
Province de l'Ontario, 2,55 %, 2052-12-02	1,04 %
Total	14,94 %

Total des placements : 428

Répartition des placements



17 Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des 10 dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus 75/75, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

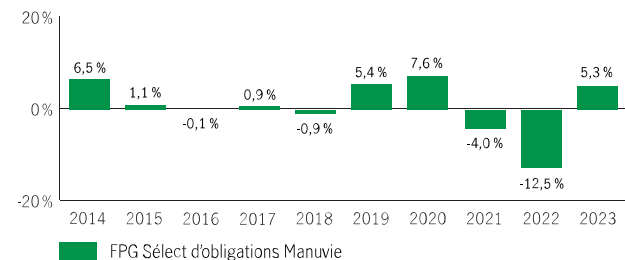
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, et ayant opté pour l'option PlacementPlus 75/75, détient 1 078,17 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,76 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat ayant choisi l'option PlacementPlus 75/75. On note 6 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

15 Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

18 Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



16 À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

19

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> Vous et votre conseiller décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 % moins de 2 ans après la souscription 5,00 % moins de 3 ans après la souscription 5,00 % moins de 4 ans après la souscription 4,00 % moins de 5 ans après la souscription 4,00 % moins de 6 ans après la souscription 3,00 % moins de 7 ans après la souscription 2,00 % plus de 7 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"> Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente. Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % (20 % dans le cas d'un FERR) des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription. Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie et de frais de souscription. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds. Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Frais modérés *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 % moins de 2 ans après la souscription 2,00 % moins de 3 ans après la souscription 1,50 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux à quatre premières années suivant le dépôt, selon le barème des rétrofacturations applicable.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Des frais supplémentaires s'appliquent aux options de garantie RevenuPlus et SuccessionPlus et sont acquittés chaque année à même le contrat. Le niveau du taux des frais pour ce fonds est établi à 1. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Frais de gestion (%)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus 75/75	2,11	1,62	—
PlacementPlus 75/100	2,31	2,07	—
RevenuPlus	2,11	1,62	0,55
SuccessionPlus	2,11	1,62	0,25

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.
Frais de petit contrat	Frais annuels de 100 \$ appliqués aux contrats RevenuPlus dont la base de la prestation GR est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis. Ces frais s'appliquent également aux contrats SuccessionPlus dont la garantie au décès est inférieure au montant du dépôt initial minimum requis.

20

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Comment interpréter l'Aperçu des fonds : Fonds distincts Manuvie

21

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif et la stratégie complète du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débiteures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédérales, provinciales ou municipales.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

22

Renseignements relatifs aux options de frais Élite et Catégorie F

Élite (offerte pour les contrats FPG Sélect PlacementPlus 75/75 souscrits avant le 3 octobre 2014)

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Élite de ce fonds. Si vous investissez un minimum de 1 million de dollars, vous pourriez être admissible au barème de frais Élite, qui offre un ratio des frais de gestion inférieur à celui des autres options de frais pour le même produit.

Ce que vous payez

- Avec l'option Frais d'entrée Élite, vous payez jusqu'à 3,0 % du montant de votre placement.
- Pour des précisions sur les options Frais de sortie Élite et Frais modérés Élite, consultez le tableau des frais à la page 2.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000 000	1,52	1,24	12,0549	10
PlacementPlus 75/100	1 000 000	1,85	1,65	10,0000	10
RevenuPlus	1 000 000	1,62	1,24	11,6723	10
SuccessionPlus	1 000 000	1,52	1,24	12,0549	24 575

Catégorie F

Cette section présente les renseignements propres à l'option de frais Catégorie F de ce fonds. Les fonds assortis de l'option de frais Catégorie F sont offerts aux épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier.

Ce que vous payez

- Les frais de souscription sont généralement négociés entre votre courtier et vous.
- Le prélèvement de ces frais est effectué à même le compte du courtier et non sur votre contrat.
- Ces frais sont exigés en sus du RFG.

Option de garantie	Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
PlacementPlus 75/75	1 000	1,27	0,95	12,2098	5,120
PlacementPlus 75/100	1 000	1,76	1,57	10,0000	10
RevenuPlus	25 000	1,29	0,95	11,8339	10
SuccessionPlus	10 000	1,27	0,95	12,2098	—

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Catégorie d'actions mondiales Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 572 616 741 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 20 337 664

Rotation du portefeuille: 1,55 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	3,04	2,35	13,0862	260 694

Dans quoi le fonds investit-il?

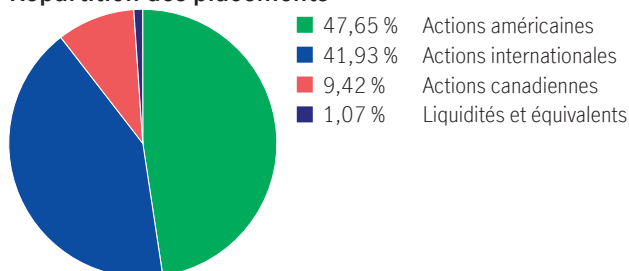
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie d'actions mondiales Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Publicis Groupe S.A. Publicis Groupe	5,36 %
Marsh & McLennan Cos.	4,47 %
Microsoft Corp.	4,33 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,95 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	3,95 %
UnitedHealth Group Inc.	3,78 %
Booking Holdings Inc.	3,67 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	3,24 %
Aon PLC Shs Cl A	3,18 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,09 %
Total	39,03 %

Total des placements : 57

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisis et de votre situation fiscale.

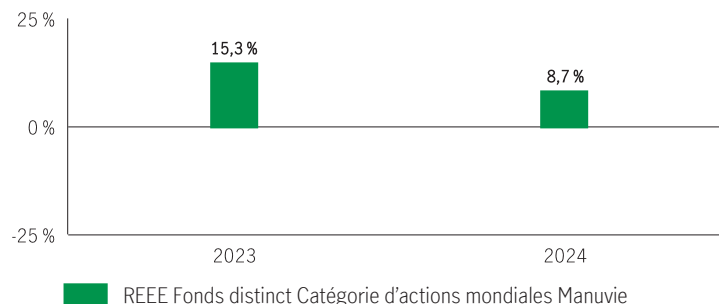
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 309,22 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 12,44 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à procurer un rendement à long terme supérieur à la moyenne en investissant dans des titres de sociétés du monde entier.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct d'initiatives climatiques Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 84 488 312 \$

Date d'établissement: mai 2021

Nombre total d'unités en circulation: 5 789 393

Rotation du portefeuille: 4,89 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,81	2,49	14,9352	30 372

Dans quoi le fonds investit-il?

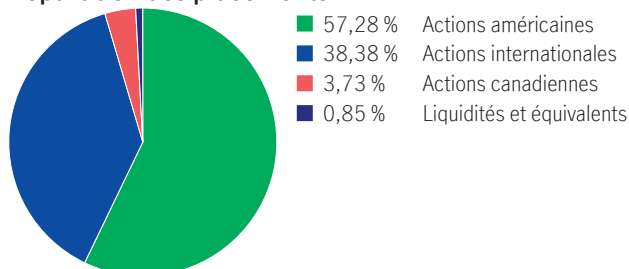
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds sur fonds » et investit dans le Fonds d'initiatives climatiques Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres d'actions mondiaux dont les émetteurs sont des chefs de fils par leurs contributions positives à l'atténuation des changements climatiques.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	7,44 %
Visa Inc. Com Cl A	4,73 %
London Stock Exchange Group PLC Ord Gbp0.06918604	3,81 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	3,73 %
Elevance Health Inc.	3,61 %
NVIDIA Corp.	3,49 %
Salesforce.com Inc.	3,22 %
Accenture PLC Shs Class A	3,21 %
Intertek Group PLC Ord Gbp0.01	3,19 %
Lowe's Cos. Inc.	2,99 %
Total	39,42 %

Total des placements : 44

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

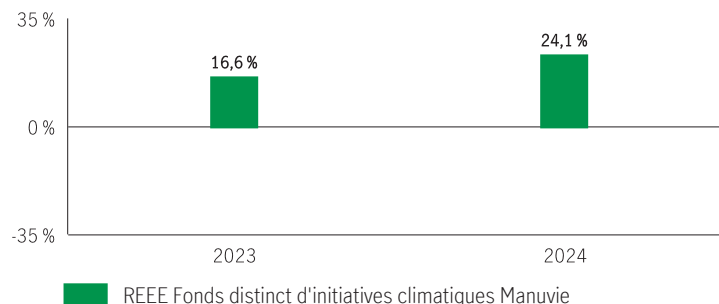
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 494,54 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 19,12 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds cherche à procurer une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux d'émetteurs qui sont également des chefs de file en matière de contribution positive à l'atténuation des changements climatiques.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 766 396 963 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 19 029 152

Rotation du portefeuille: 8,92 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,82	2,09	16,3888	425 751

Dans quoi le fonds investit-il?

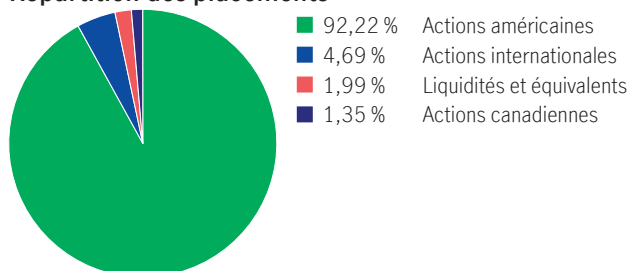
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Amazon.com Inc.	9,23 %
NVIDIA Corp.	7,75 %
Alphabet Inc. Cl A	5,53 %
Apple Inc.	4,97 %
Workday Inc. Cl A	4,12 %
Cheniere Energy Inc. Com New	3,64 %
KKR & Co. Inc.	3,64 %
BancWest Corp.	3,64 %
Lennar Corp. Cl A	3,23 %
Salesforce.com Inc.	3,01 %
Total	48,77 %

Total des placements : 49

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

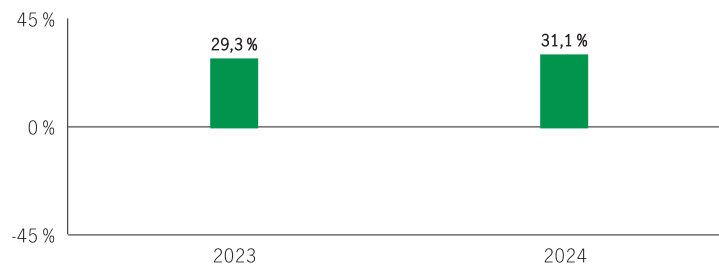
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 640,26 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 24,04 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



REEE Fonds distinct d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds vise à faire croître le capital à long terme en investissant principalement dans des actions de sociétés américaines de toute capitalisation.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct à revenu mensuel élevé américain Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2014

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 485 286 144 \$

Date d'établissement: avril 2014

Nombre total d'unités en circulation: 79 780 672

Rotation du portefeuille: 6,09 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,63	1,76	18,5743	1 930 646

Dans quoi le fonds investit-il?

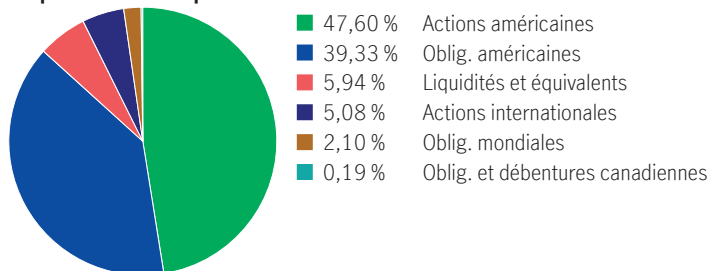
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines et de placements à revenu fixe américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

NVIDIA Corp.	2,25 %
Apple Inc.	2,18 %
Fidelity National Information Services Inc.	2,18 %
Microsoft Corp.	2,18 %
Bank of America Corp.	2,17 %
Alphabet Inc. Cl A	2,17 %
Linde PLC Shs	2,14 %
Amazon.com Inc.	2,10 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	2,00 %
Trane Technologies PLC Shs	1,97 %
Total	21,35 %

Total des placements : 957

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

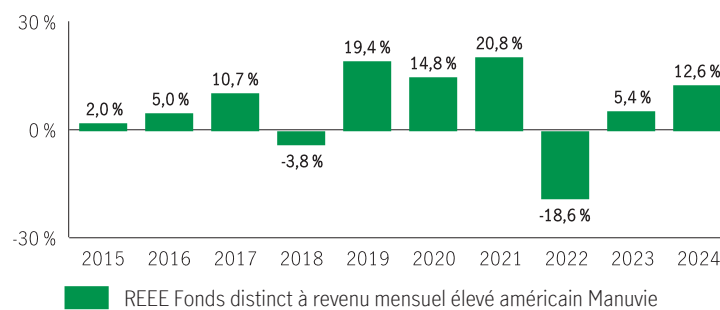
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 821,70 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,18 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds équilibré vise à procurer un revenu et une plus-value en capital en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation productifs de dividendes ou non et de titres à revenu fixe américains.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct à revenu mensuel élevé Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 3 784 358 495 \$

Date d'établissement: décembre 2000

Nombre total d'unités en circulation: 137 146 079

Rotation du portefeuille: 9,81 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,65	1,91	20,3653	2 629 770

Dans quoi le fonds investit-il?

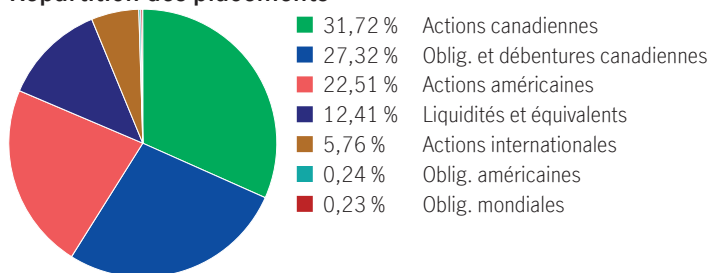
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu mensuel élevé Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes et de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Constellation Software Inc.	3,08 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	3,03 %
Brookfield Corporation Vtg Shs Cl A	2,68 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,55 %
Microsoft Corp.	2,49 %
UnitedHealth Group Inc.	2,33 %
Banque Royale du Canada	2,24 %
Arthur J. Gallagher & Co.	2,15 %
Shopify Inc. Cl A	2,04 %
Alphabet Inc. Cl A	1,98 %
Total	24,57 %

Total des placements : 386

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

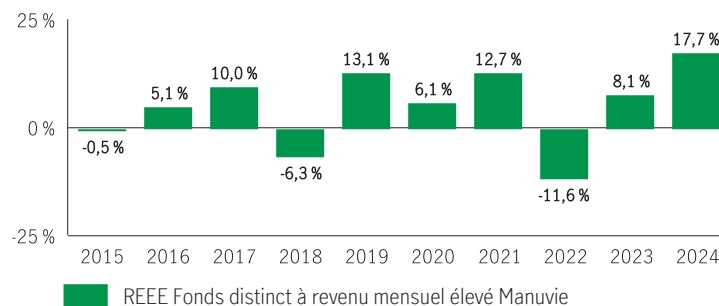
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisis et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 640,03 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,07 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise à procurer un revenu mensuel stable et à faire croître le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et des actions canadiennes à grande capitalisation. Le Fonds peut également investir dans des parts de fiducies de redevances et de fiducies de placement immobilier (FPI).

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct à revenu mensuel élevé mondial Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 357 885 961 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 22 827 960

Rotation du portefeuille: 7,09 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,59	1,77	13,8036	103 496

Dans quoi le fonds investit-il?

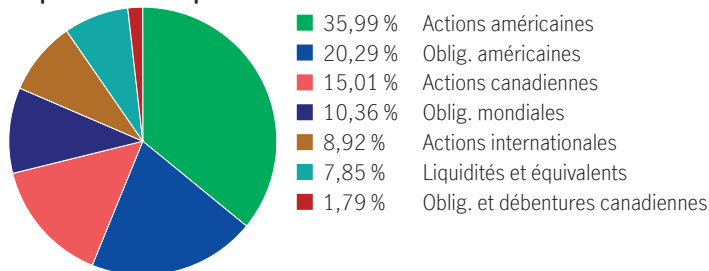
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds distinct à revenu mensuel élevé mondial Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Microsoft Corp.	3,88 %
Alphabet Inc. Cl A	3,02 %
Constellation Software Inc.	3,01 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,85 %
Berkshire Hathaway Inc. Cl B New	2,67 %
UnitedHealth Group Inc.	2,53 %
Arthur J. Gallagher & Co.	2,37 %
AutoZone Inc.	2,29 %
NVIDIA Corp.	2,23 %
Bunzl PLC Shs	2,20 %
Total	27,05 %

Total des placements : 534

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

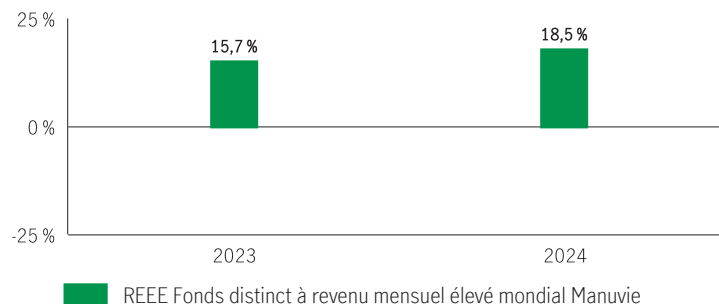
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 381,12 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 15,09 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à produire un rendement à long terme en investissant principalement dans une gamme diversifiée d'actions, de titres à revenu fixe et de titres du marché monétaire canadiens et étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct à revenu stratégique Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 485 526 927 \$

Date d'établissement: avril 2006

Nombre total d'unités en circulation: 29 345 245

Rotation du portefeuille: 6,13 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,31	1,68	12,5136	1 024 225

Dans quoi le fonds investit-il?

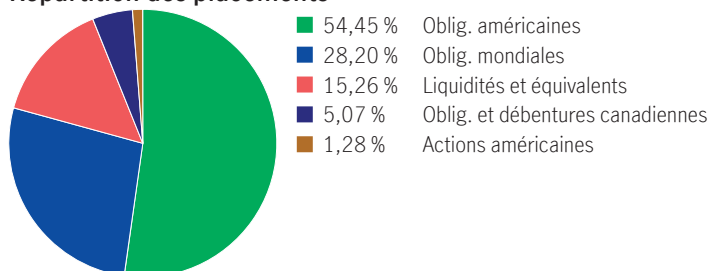
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds à revenu stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 2,75 %, 2032-08-15	1,69 %
Secretaria do Tesouro Nacional, 10 %, 2027-01-01	1,16 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,08 %
New Zealand, 3,5 %, 2033-04-14	0,94 %
Billet du Trésor des États-Unis, 3 %, 2049-02-15	0,85 %
LIFE 2022-BMR2 Mortgage Trust, 2039-05-15	0,83 %
Korea (the Republic of), 2,38 %, 2027-03-10	0,82 %
Ford Motor Co., 3,25 %, 2032-02-12	0,78 %
HCA Inc., 3,5 %, 2030-09-01	0,77 %
Ministry of Finance Japan, 0,01 %, 2025-12-01	0,76 %
Total	9,69 %

Total des placements : 457

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

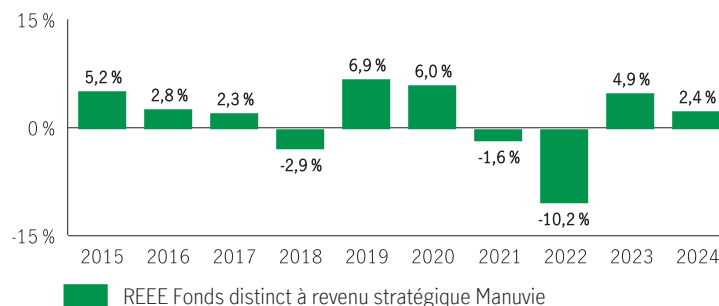
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 155,95 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,46 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds à revenu fixe vise à générer un revenu et à préserver le capital. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance d'États et de sociétés de marchés développés et émergents. Il investit également dans des titres émis par le gouvernement ou des organismes fédéraux des États-Unis ainsi que dans des obligations à rendement élevé. Le Fonds peut également investir dans des actions privilégiées et dans d'autres types de titres de créance.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct actions mondiales de base Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: juillet 2025

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds:
Date d'établissement: juin 2025

Nombre total d'unités en circulation: 130

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,99	2,69	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds actions mondiales de base Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée des fonds d'actions mondiaux.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2024; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant décembre 2024; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fond cherche à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans les titres d'autres fonds d'investissement pour obtenir une exposition à des actions mondiales.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Catégorie d'actions canadiennes Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 73 953 297 \$

Date d'établissement: mai 2020

Nombre total d'unités en circulation: 4 167 075

Rotation du portefeuille: 10,70 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,78	2,46	12,7564	83 589

Dans quoi le fonds investit-il?

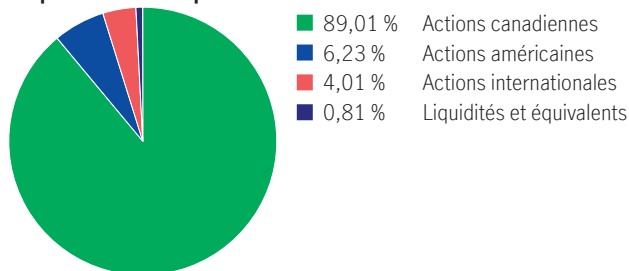
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Catégorie d'actions canadiennes Manuvie. Le fonds commun de placement en catégorie de société sous-jacent est essentiellement composé d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Pacific Kansas City Limited	6,22 %
Banque Royale du Canada	5,89 %
Financière Sun Life Inc.	5,87 %
Canadian Natural Resources Ltd.	5,05 %
Banque de Montréal	4,61 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	4,57 %
Suncor Energy Inc.	4,25 %
Constellation Software Inc.	3,97 %
CGI Inc. CI A Sub Vtg	3,79 %
Intact Financial Corporation	3,46 %
Total	47,67 %

Total des placements : 45

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

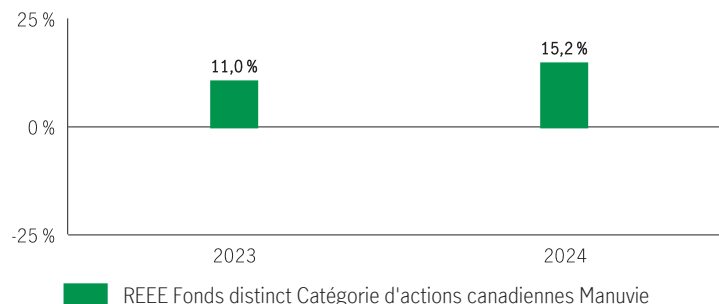
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 276,17 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 11,20 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : L'objectif de placement du Fonds catégorie d'actions canadiennes Manuvie consiste à procurer une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capital propres canadiens. Le fonds peut chercher à atteindre son objectif en investissant dans des titres d'autres fond communs de placement.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 83 022 755 \$

Date d'établissement: novembre 2021

Nombre total d'unités en circulation: 7 234 270

Rotation du portefeuille: 12,66 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,36	2,08	11,9862	66 391

Dans quoi le fonds investit-il?

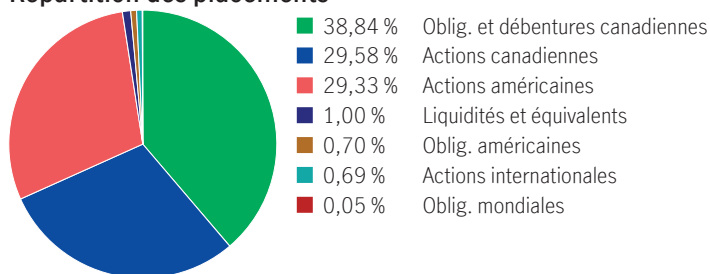
Ce fonds distinct est structuré comme un « fonds de fonds » et investit dans le Fonds Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des titres de fonds négociés en bourse de façon à être exposé aux actions et aux titres à revenu fixe canadiens et américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

FNB ingénieux d'obligations de sociétés Manuvie	39,80 %
FNB ingénieux de dividendes Manuvie	29,71 %
FNB ingénieux de dividendes américains Manuvie	29,63 %
Total	99,15 %

Total des placements : 3

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

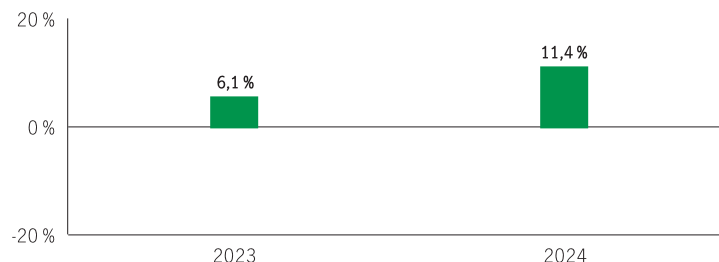
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 198,99 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,22 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



REEE Fonds distinct Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à toute personne qui cherche une combinaison de revenu et de croissance du capital.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer à la fois un revenu et une plus-value du capital en investissant dans le Combiné FNB ingénieux équilibré de dividendes Manuvie, ou dans un fonds essentiellement similaire, qui investit principalement dans des titres de fonds négociés en bourse de façon à être exposé aux actions et à des titres à revenu fixe canadiens et américains.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct croissance mondiale Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2025

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,79	2,50	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Fidelity croissance mondiale. Les fonds commun sous-jacents investissent principalement dans d'autres fonds sous-jacent, y compris les fonds Fidelity et des FNB. Il présente une répartition neutre de 85 % en titres de capitaux propres et 15 % en titres à revenu fixe, avec une variation possible de +/- 15 %.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe mondiaux, veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds et peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir un rendement global élevé sur ses placements. Le Fonds vise une croissance du capital. Il investit principalement dans des fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct d'actions américaines à moyenne capitalisation Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 122 146 100 \$

Date d'établissement: mai 2022

Nombre total d'unités en circulation: 8 702 374

Rotation du portefeuille: 3,73 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,94	2,69	13,5146	83 007

Dans quoi le fonds investit-il?

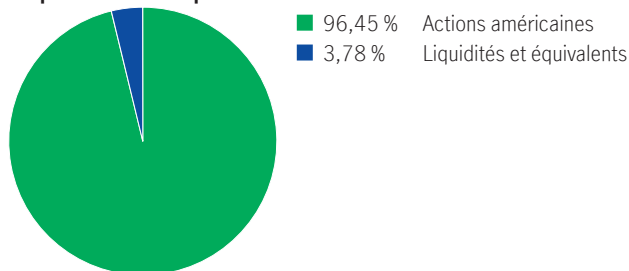
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'actions américaines à moyenne capitalisation Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions américaines à moyenne capitalisation.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Corpay, Inc.	5,53 %
SharkNinja, Inc. Shs	5,09 %
CACI International Inc. Cl A	4,75 %
Interactive Brokers Group, Inc. Cl A -	4,03 %
FTI Consulting Inc.	3,96 %
First Citizens BancShares Inc. Cl A	3,73 %
Barrett Business Services, Inc.	3,66 %
ResMed Inc.	3,61 %
Pathward Financial, Inc.	3,42 %
LPL Financial Holdings Inc.	3,40 %
Total	41,17 %

Total des placements : 37

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers américaines.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

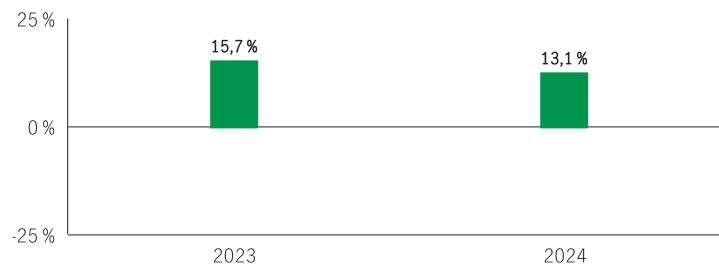
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 352,15 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 14,04 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



REEE Fonds distinct d'actions américaines à moyenne capitalisation Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer des rendements à long terme supérieurs à la moyenne qui sont rajustés en fonction du risque en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres assimilables à des titres de capitaux propres d'entités américaines à moyenne capitalisation. Des bons du Trésor et des placements à court terme, dont la durée n'excède pas trois ans, peuvent également être utilisés à l'occasion.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct d'obligations Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2018

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 86 755 872 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 7 913 715

Rotation du portefeuille: 8,38 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,10	1,62	10,4553	84 969

Dans quoi le fonds investit-il?

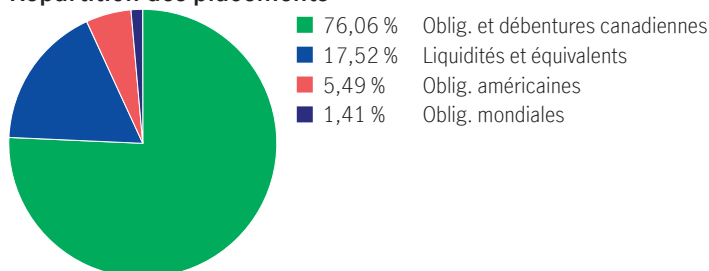
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements canadiens à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2,5 %, 2032-12-01	2,59 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	2,56 %
Billet du Trésor des États-Unis, 2,13 %, 2029-04-15	2,08 %
Gouv. du Canada, 5 %, 2037-06-01	1,69 %
Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	1,52 %
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	1,49 %
Gouv. du Canada, 1,5 %, 2031-06-01	1,47 %
Gouv. du Canada, 4 %, 2041-06-01	1,45 %
Province de l'Ontario, 3,75 %, 2032-06-02	1,25 %
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2034-06-02	1,20 %
Total	17,31 %

Total des placements : 407

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisis et de votre situation fiscale.

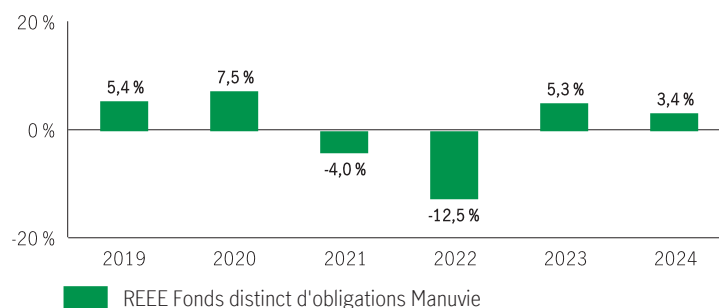
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 mai 2018, détient 1 045,54 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 0,67 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 6 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 4 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et varier en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir le plus haut niveau de revenu compatible avec la préservation du capital et une certaine plus-value en investissant principalement dans des obligations et des débiteures d'échéances diverses émises ou garanties par les gouvernements ou des sociétés fédéraux, provinciaux ou municipaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct d'occasions de rendement Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 359 101 081 \$

Date d'établissement: octobre 2010

Nombre total d'unités en circulation: 21 445 648

Rotation du portefeuille: 7,95 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,47	2,18	11,9008	267 177

Dans quoi le fonds investit-il?

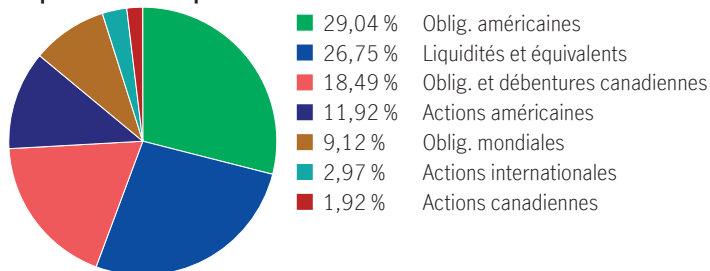
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'occasions de rendement Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Billet du Trésor des États-Unis, 4,25 %, 2034-11-15	2,30 %
HM Treasury, 0,5 %, 2029-01-31	2,18 %
Enbridge Inc. note à taux variable, 8,25 %, 2084-01-15	1,92 %
Bons du Trésor des États-Unis, 2025-02-18	1,56 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	1,48 %
Billet du Trésor des États-Unis, 0,13 %, 2032-01-15	1,32 %
Microsoft Corp.	1,29 %
HM Treasury, 4,63 %, 2034-01-31	1,28 %
Billet du Trésor des États-Unis, 1,13 %, 2033-01-15	1,21 %
HM Treasury, 4,25 %, 2034-07-31	1,12 %
Total	15,65 %

Total des placements : 368

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

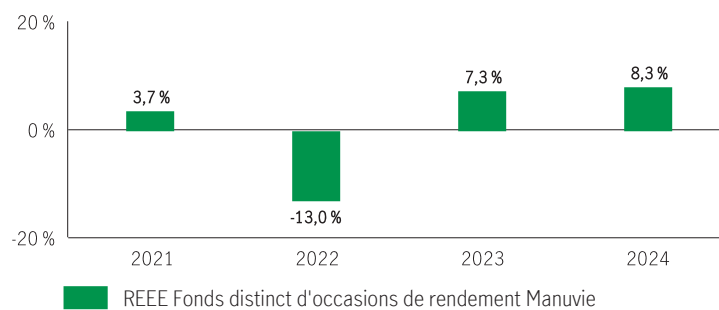
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, détient 1 190,26 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 3,81 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds équilibré vise en premier lieu à générer un revenu et, en second lieu, à faire croître le capital à long terme. Le Fonds vise à atteindre ses objectifs en investissant directement dans un portefeuille diversifié principalement composé de titres à revenu fixe ou de titres de participation canadiens ou mondiaux. Le Fonds peut aussi investir indirectement dans de tels titres par l'intermédiaire d'autres fonds de placement.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct d'épargne à intérêt élevé Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2013

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 492 894 000 \$

Date d'établissement: octobre 2006

Nombre total d'unités en circulation: 42 380 274

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	0,00	0,00	11,3451	722 169

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

Dix principaux titres

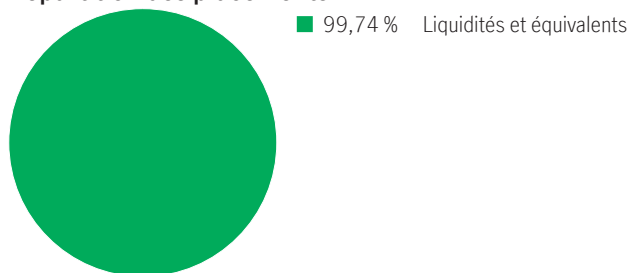
Dollar Canadien

99,74 %

Total
99,74 %

Total des placements : 1

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

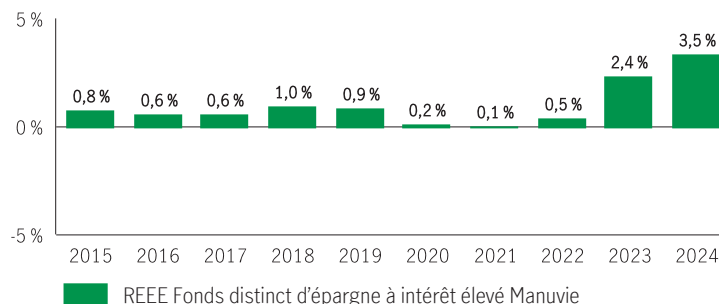
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 111,04 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,06 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 10 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Sans frais *	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		
Frais d'entrée *	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) **	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>0,50</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	1,50	moins de 2 ans après la souscription	1,50	moins de 3 ans après la souscription	1,50	moins de 4 ans après la souscription	1,00	moins de 5 ans après la souscription	1,00	moins de 6 ans après la souscription	1,00	moins de 7 ans après la souscription	0,50	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	1,50																			
moins de 2 ans après la souscription	1,50																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
moins de 4 ans après la souscription	1,00																			
moins de 5 ans après la souscription	1,00																			
moins de 6 ans après la souscription	1,00																			
moins de 7 ans après la souscription	0,50																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés **	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>1,00</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>0,50</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>0,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	1,00	moins de 2 ans après la souscription	0,50	moins de 3 ans après la souscription	0,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	1,00																			
moins de 2 ans après la souscription	0,50																			
moins de 3 ans après la souscription	0,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			

* Les options de **frais de souscription reportés** et **Sans frais(avec récupération des commissions)** n'acceptent plus de nouveaux dépôts, des dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou de PAC existants, ainsi qu'aucun virement provenant d'autres options de frais de souscription. Les virements au sein de la même option de frais sont toujours autorisés. Les placements existants dans ces options de frais y resteront investis et le barème des frais de souscription reportés existant s'appliquera à tout retrait.

** Les options **frais de souscription reportés** et **frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,25 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

Stratégie : Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct d'obligations de sociétés Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 76 855 019 \$

Date d'établissement: janvier 2005

Nombre total d'unités en circulation: 4 357 502

Rotation du portefeuille: 11,21 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,19	1,59	12,9338	155 035

Dans quoi le fonds investit-il?

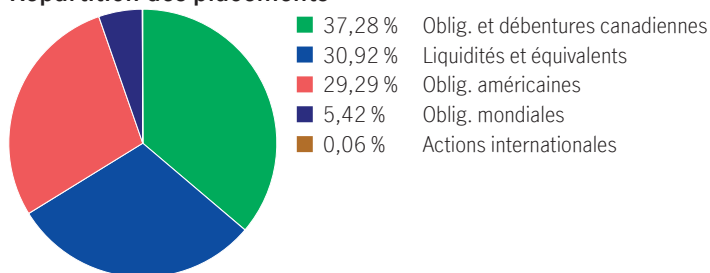
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds d'obligations de sociétés Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée de placements à revenu fixe canadiens et américains.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Cenovus Energy Inc., 3,5 %, 2028-02-07	2,21 %
Rogers Communications Inc. note à taux variable, 5,25 %, 2082-03-15	2,17 %
Enbridge Inc. note à taux variable, 8,25 %, 2084-01-15	1,87 %
Bank of Nova Scotia (The), 4,5 %, 2025-12-16	1,32 %
ATCO Ltd. note à taux variable, 0,06 %, 2078-11-01	1,08 %
Videotron Ltee, 3,63 %, 2028-06-15	0,92 %
Rogers Communications Inc., 6,75 %, 2039-11-09	0,90 %
Inter Pipeline Ltd., 3,98 %, 2031-11-25	0,90 %
Billet du Trésor des États-Unis, 4,13 %, 2044-08-15	0,88 %
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,44 %, 2034-04-25	0,85 %
Total	13,10 %

Total des placements : 358

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche à se procurer un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

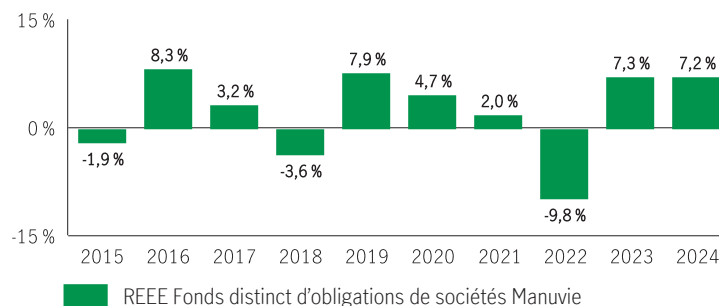
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 262,50 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,36 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à dégager des rendements à long terme et à verser un revenu stable. Le Fonds investit principalement dans un éventail diversifié de titres canadiens et américains de première qualité et d'obligations à rendement élevé.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct de grandes capitalisations internationales Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2024

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 005 772 \$

Date d'établissement: septembre 2024

Nombre total d'unités en circulation: 101 630

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,89	2,60	9,8941	4 255

Dans quoi le fonds investit-il?

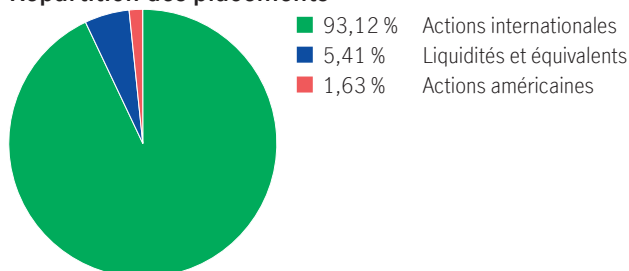
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de grandes capitalisations internationales Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 2025-03-12	4,24 %
DBS Group Holdings Ltd Dbs Group Holdings Ltd	3,45 %
Wolters Kluwer N.V. Shs	3,21 %
Compass Group PLC Ord Gbp0.1105	2,83 %
BAE SYSTEMS PLC	2,77 %
RELX PLC Shs	2,29 %
Bunzl PLC Shs	2,28 %
InterContinental Hotels Group PLC Ord Gbp0.208521303	2,27 %
Rheinmetall AG Rheinmetall Aginhaber Aktien O N	2,12 %
Iberdrola S.A. Iberdrola S A Acciones Por Desdoblamiento	2,11 %
Total	27,58 %

Total des placements : 66

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche une appréciation du capital, qui investit à moyen ou long terme et qui est prête à accepter un niveau de risque moyen pour leurs placements

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds a comme objectif de placement de viser à offrir un rendement à long terme ajusté en fonction du risque supérieur à la moyenne et à procurer une diversification du risque en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres assimilables à des titres de capitaux propres de grandes sociétés situées dans des pays développés autres que le Canada et les États-Unis, principalement en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient (« EAEO »).

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct de revenu de dividendes Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 118 275 043 \$

Date d'établissement: avril 2013

Nombre total d'unités en circulation: 40 465 805

Rotation du portefeuille: 12,44 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,86	2,09	28,7277	3 157 820

Dans quoi le fonds investit-il?

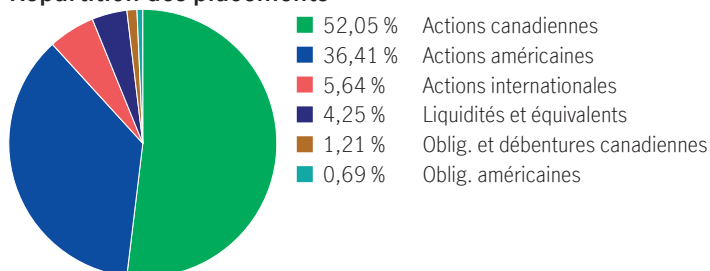
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu de dividendes Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions canadiennes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Constellation Software Inc.	4,03 %
Fidelity National Information Services Inc.	3,98 %
Alphabet Inc. Cl A	3,97 %
Waste Connections Inc.	3,69 %
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,67 %
Banque Royale du Canada	3,57 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	3,52 %
W.R. Berkley Corp.	3,40 %
Intact Financial Corporation	3,16 %
Canadian Natural Resources Ltd.	3,13 %
Total	36,11 %

Total des placements : 70

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

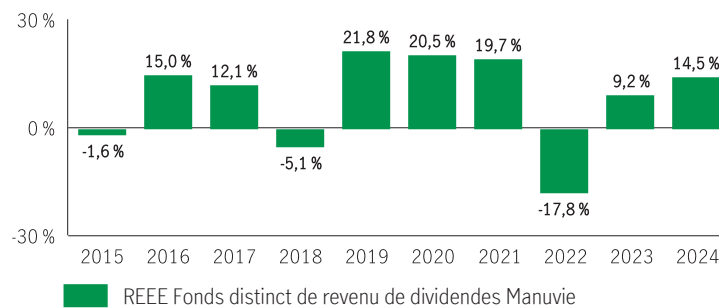
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 2 171,41 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,06 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds d'actions canadiennes vise à procurer un revenu et à faire croître le capital à long terme. Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié dont le volet en actions sera composé principalement d'actions ordinaires et privilégiées canadiennes versant des dividendes. Il peut aussi investir dans des titres de fiducies de placement immobilier (FPI) et de fiducies de redevances. Une partie de l'actif du Fonds peut également être investie dans des titres étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct de revenu fondamental Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: août 2015

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 792 529 475 \$

Date d'établissement: août 2015

Nombre total d'unités en circulation: 50 981 614

Rotation du portefeuille: 8,00 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,69	1,76	15,6168	657 859

Dans quoi le fonds investit-il?

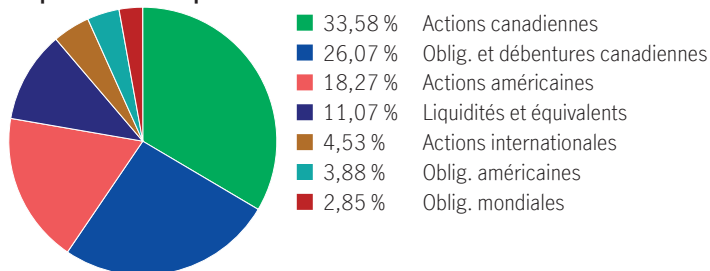
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds de revenu fondamental Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente détient principalement des actions et des placements à revenu fixe canadiens.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Gouv. du Canada, 3 %, 2034-06-01	2,93 %
Canadian Pacific Kansas City Limited	2,63 %
TMX Group Limited	2,38 %
Microsoft Corp.	2,37 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,27 %
Banque de Montréal	2,23 %
Financière Sun Life Inc.	2,19 %
Banque Royale du Canada	2,18 %
Intact Financial Corporation	2,16 %
Constellation Software Inc.	2,11 %
Total	23,45 %

Total des placements : 345

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêts, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

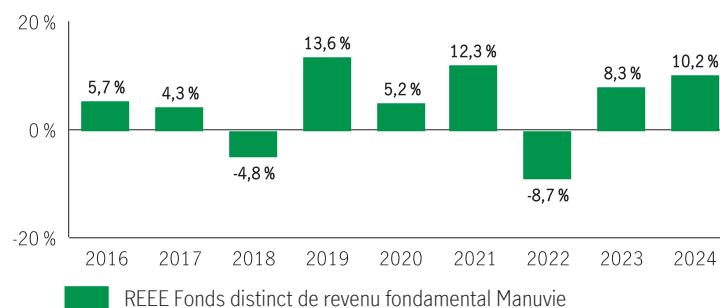
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 24 août 2015, détient 1 561,81 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,88 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 9 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 7 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille équilibré vise à procurer un revenu mensuel régulier. Le Fonds investit principalement dans des actions et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct équilibré à rendement stratégique Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2013

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 463 197 356 \$

Date d'établissement: octobre 2012

Nombre total d'unités en circulation: 19 289 947

Rotation du portefeuille: 11,42 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,76	2,00	21,9933	2 137 626

Dans quoi le fonds investit-il?

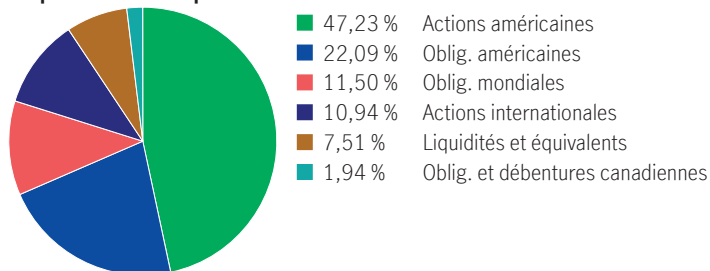
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré à rendement stratégique Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Apple Inc.	3,53 %
Elevance Health Inc.	2,88 %
Amazon.com Inc.	2,87 %
Avantor Inc.	2,55 %
GSK PLC Reçu de dépositaire américain sponsorisé Sponsored Adr New	2,33 %
Crown Castle Inc.	2,18 %
Microsoft Corp.	2,10 %
Cheniere Energy Inc. Com New	2,10 %
Comcast Corp. Cl A	2,07 %
Samsung Electronics Co. Ltd. Samsungelectronics	1,79 %
Total	24,39 %

Total des placements : 489

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

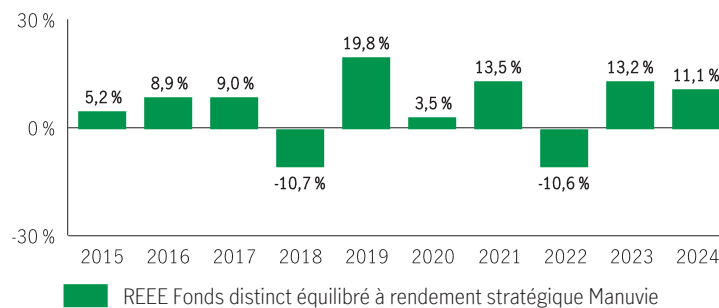
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisis et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds il y a 10 ans, détient 1 764,37 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,84 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 10 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 8 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu et une plus-value en capital en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation productifs de dividendes et de titres à revenu fixe.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct équilibré d'initiatives climatiques Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 14 788 551 \$

Date d'établissement: septembre 2022

Nombre total d'unités en circulation: 1 514 068

Rotation du portefeuille: 8,48 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,71	2,38	9,7051	21 504

Dans quoi le fonds investit-il?

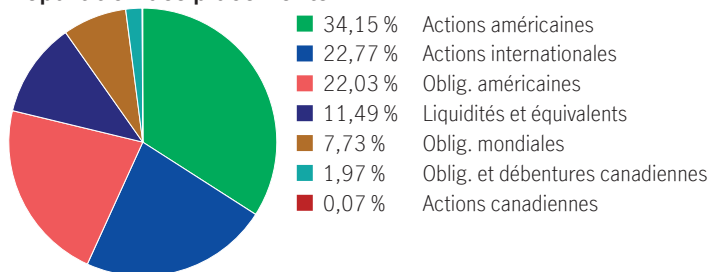
Ce fonds distinct a une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré d'initiatives climatiques Manuvie. La fiducie de fonds commun de placement sous-jacente investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux d'émetteurs qui apportent une contribution positive au changement climatique.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds d'initiatives climatiques Manuvie	59,40 %
Fonds d'obligations d'initiatives climatiques Manuvie	40,17 %
Total	99,57 %

Total des placements : 2

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

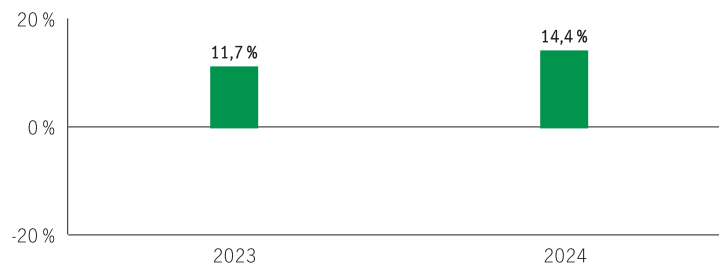
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 970,46 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de -1,30 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



REEE Fonds distinct équilibré d'initiatives climatiques Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui est à l'aise avec les mouvements des marchés boursiers mondiaux.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le fonds vise à offrir une croissance à long terme du capital et un revenu en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe mondiaux d'émetteurs qui apportent une contribution positive au changement climatique.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct équilibré mondial Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 1 288 938 558 \$

Date d'établissement: octobre 2013

Nombre total d'unités en circulation: 64 657 112

Rotation du portefeuille: 5,69 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,63	2,36	12,9690	1 317 693

Dans quoi le fonds investit-il?

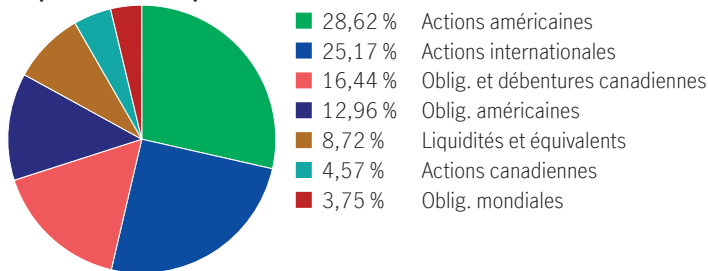
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds équilibré mondial Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions étrangères et de placements à revenu fixe étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Publicis Groupe S.A. Publicis Groupe	3,19 %
Marsh & McLennan Cos.	2,68 %
Microsoft Corp.	2,58 %
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,36 %
Alphabet Inc. Cap Stk Cl C	2,36 %
Gouv. du Canada, 2025-03-12	2,28 %
UnitedHealth Group Inc.	2,25 %
Booking Holdings Inc.	2,20 %
CGI Inc. Cl A Sub Vtg	1,94 %
Aon PLC Shs Cl A	1,88 %
Total	23,72 %

Total des placements : 710

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche un équilibre entre potentiel de croissance et revenu d'intérêt, et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers et obligataires.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

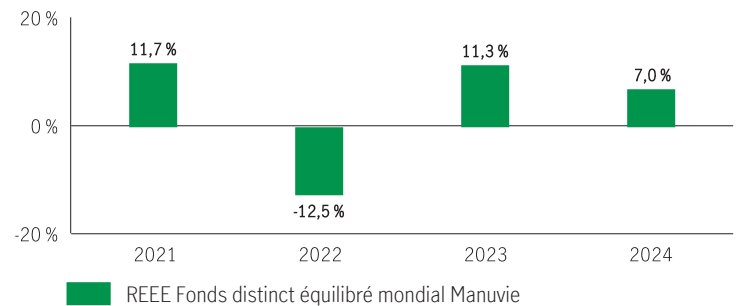
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, détient 1 297,20 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 5,74 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

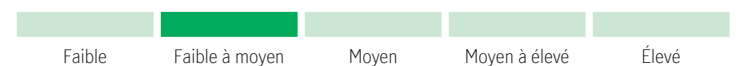
Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à procurer un revenu et à faire croître le capital, en investissant principalement dans un éventail diversifié de titres de participation et de titres à revenu fixe mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct équilibre mondial Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2025

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,75	2,47	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Fidelity équilibre mondial. Les fonds commun sous-jacents investissent principalement dans d'autres fonds sous-jacents, y compris les fonds Fidelity et des FNB. Il présente une répartition neutre de 60 % en titres de capitaux propres et 40 % en titres à revenu fixe, avec une variation possible de +/- 15 %.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour les dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe mondiaux, veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds et peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds utilise une méthode équilibrée en investissant principalement dans des fonds sous-jacents. Ces fonds sous-jacents investissent, en règle générale, dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct FNB ingénieux de dividendes américains Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 37 512 999 \$

Date d'établissement: septembre 2021

Nombre total d'unités en circulation: 3 020 534

Rotation du portefeuille: 1,66 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,55	2,26	12,4554	53 497

Dans quoi le fonds investit-il?

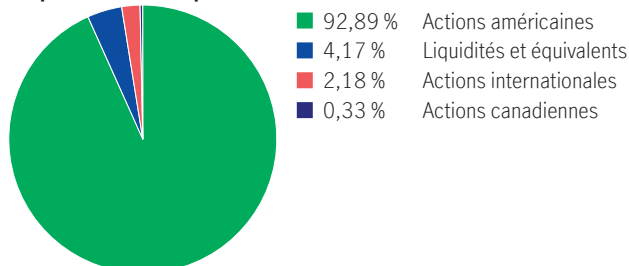
Ce fonds distinct a une structure de "fonds de fonds" et investit dans FNB ingénieux de dividendes américains Manuvie (parts non couvertes). Le fonds négocié en bourse sous-jacent détient principalement un portefeuille diversifié de titres américains versant des dividendes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Broadcom Inc.	4,90 %
Verizoncommunications Inc.	3,51 %
NetApp Inc.	3,44 %
Ford Motor Co. Com Par \$0.01	3,42 %
Cisco Systems Inc.	3,29 %
HP Inc.	3,21 %
VICI Properties Inc.	2,88 %
LyondellBasell Industries N.V. Lyondellbasell Industries Nv Ordinary A Shares	2,79 %
Conagra Brands Inc.	2,77 %
Skyworks Solutions Inc.	2,54 %
Total	32,75 %

Total des placements : 130

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital provenant principalement d'un investissement dans des titres américains versant des dividendes.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

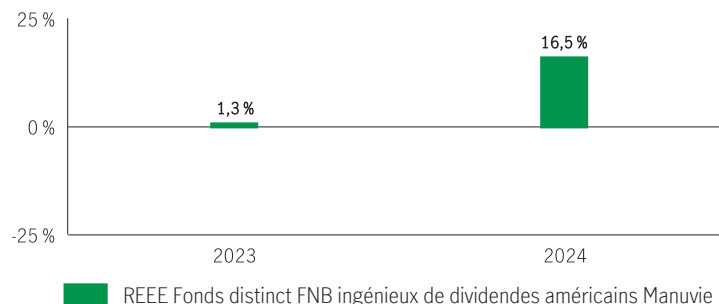
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 246,01 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 10,05 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds (parts non couvertes), vise à procurer un flux de revenu régulier et une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres qui versent des dividendes américains.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du FNB sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct indiciel d'actions américaines BlackRock Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2025

Gestionnaire de fonds: Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,19	1,96	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds indiciel d'actions américaines BlackRock CDN, qui vise à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 avec rendement total.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent une croissance du capital plus élevée à long terme et une diversification en dehors du Canada, avec une exposition au vaste marché boursier américain.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à reproduire le rendement et le profil de risque de l'indice S&P 500 avec rendement total.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct indiciel d'actions canadiennes BlackRock Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2025

Gestionnaire de fonds: Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,15	1,93	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds indiciel d'actions canadiennes BlackRock, qui vise à reproduire le rendement de l'indice composé plafonné S&P/TSX avec rendement total en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions canadiennes.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent une croissance de capital plus élevée à long terme et une exposition diversifiée au vaste marché boursier canadien.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à reproduire le rendement et le profil de risque de l'indice composé plafonné S&P/TSX avec rendement total.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct indiciel d'actions internationales BlackRock Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2025

Gestionnaire de fonds: Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,48	2,22	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds indiciel d'actions MSCI EAFE BlackRock CDN, qui vise à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE avec rendement total, lequel mesure le rendement des placements dans des sociétés de grande et moyenne capitalisation situées en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent une croissance à long terme grâce à un portefeuille largement diversifié d'actions internationales et ayant une tolérance moyenne au risque d'investissement.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à suivre le rendement et le profil de risque de l'indice MSCI EAFE avec rendement total.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct indiciel d'obligations universelles canadiennes BlackRock Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2025

Gestionnaire de fonds: Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	1,89	1,69	10,000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Fonds indiciel d'obligations universelles canadiennes BlackRock qui vise à reproduire le rendement de l'indice obligataire universel FTSE Canada en investissant dans un portefeuille diversifié d'obligations gouvernementales et de sociétés canadiennes de qualité investissement.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui souhaitent investir dans un portefeuille largement diversifié d'obligations de sociétés canadiennes.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à reproduire le rendement de l'indice obligataire universel FTSE Canada et à surpasser la performance moyenne des fonds obligataires canadiens à long terme, après déduction des frais.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Innovations mondiale ^{MC} Fidelity Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: novembre 2025

Gestionnaire de fonds: Fidelity Investments Canada s.r.i.

Valeur totale du fonds: 700 \$

Date d'établissement: novembre 2025

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	3,08	2,77	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans la Fiducie de placement Fidelity Innovations mondiales(MC). Les fonds commun sous-jacents investissent principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des innovateurs perturbateurs.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant juillet 2025; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent des occasions de forte croissance en investissant dans des entreprises novatrices à l'échelle mondiale et qui peuvent tolérer un risque plus élevé pour obtenir un rendement potentiellement supérieur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des innovateurs perturbateurs. Il cherche à repérer des sociétés qui sont en mesure de tirer parti de l'application de technologies novatrices et émergentes ou qui utilisent des modèles d'entreprise novateurs.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct FNB ingénieux de dividendes Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2022

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 40 375 460 \$

Date d'établissement: septembre 2021

Nombre total d'unités en circulation: 3 388 224

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,49	2,24	12,2604	73 719

Dans quoi le fonds investit-il?

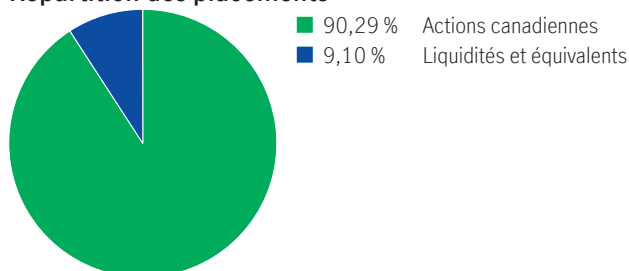
Ce fonds distinct a une structure de "fonds de fonds" et investit dans le FNB ingénieux de dividendes Manuvie. Le fonds négocié en bourse sous-jacent détient principalement un portefeuille diversifié de titres canadiens versant des dividendes.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Canadian Natural Resources Ltd.	3,85 %
Open Text Corp.	3,84 %
Société Financière Manuvie	3,78 %
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,78 %
ATCO Ltd. CI I Non Vtg	3,76 %
Great-West Lifeco Inc.	3,75 %
Nutrien Ltd.	3,72 %
Bank of Nova Scotia (The)	3,72 %
Chemin de fer Canadien Limitée	3,71 %
Fortis Inc.	3,71 %
Total	37,61 %

Total des placements : 51

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir à une personne qui recherche une croissance du capital provenant principalement d'investissements dans des titres canadiens versant des dividendes.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

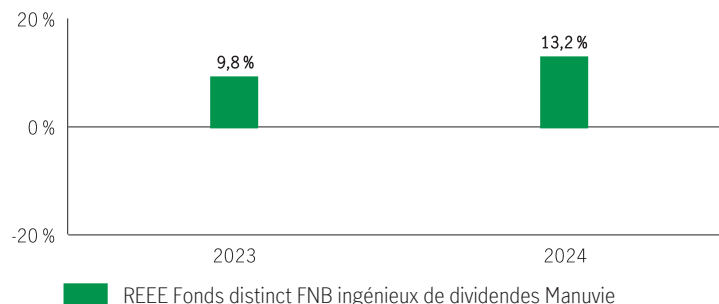
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 14 septembre 2022, détient 1 226,46 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 9,29 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 2 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 2 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce fonds vise à procurer un flux de revenu régulier et une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres qui versent des dividendes canadiens.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du FNB sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille croissance Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 302 941 453 \$

Date d'établissement: mai 2017

Nombre total d'unités en circulation: 19 861 520

Rotation du portefeuille: 12,48 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,74	2,47	14,4955	586 822

Dans quoi le fonds investit-il?

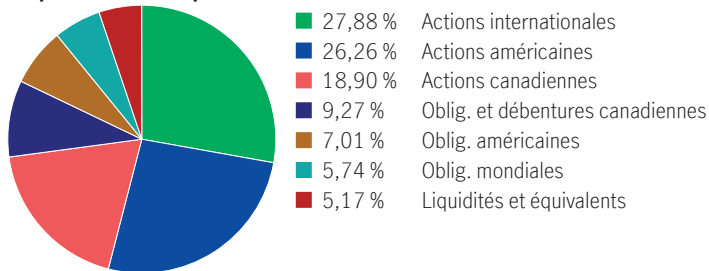
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Croissance Manuvie. Les fiducies de fonds communs de placement sous-jacentes détiennent principalement des actions canadiennes et étrangères ainsi que des placements à revenu fixe.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	6,91 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	6,26 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	6,20 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	6,03 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	5,99 %
Fonds de placement international Manuvie	5,75 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	5,25 %
Fonds d'occasions de croissance Manuvie	4,89 %
FNB indiciel multifactoriel américain à grande capitalisation Manuvie	4,81 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	4,10 %
Total	56,18 %

Total des placements : 31

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche un potentiel de croissance à long terme tout en privilégiant le volet titres de capitaux propres de son portefeuille à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

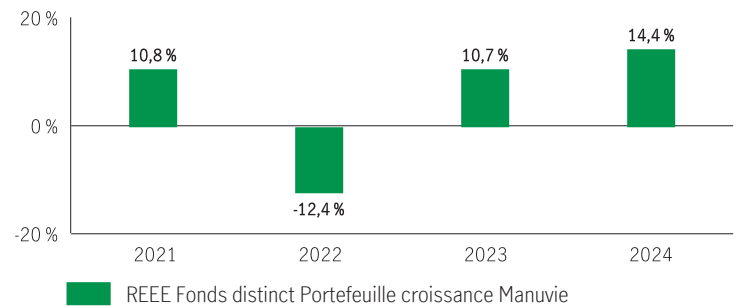
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, détient 1 450,02 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 8,30 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille d'actions mondiales vise à faire croître le capital à long terme. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des actions canadiennes et mondiales ou dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille équilibré Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 730 222 629 \$

Date d'établissement: mai 2017

Nombre total d'unités en circulation: 51 399 265

Rotation du portefeuille: 9,18 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,71	2,42	13,3823	544 410

Dans quoi le fonds investit-il?

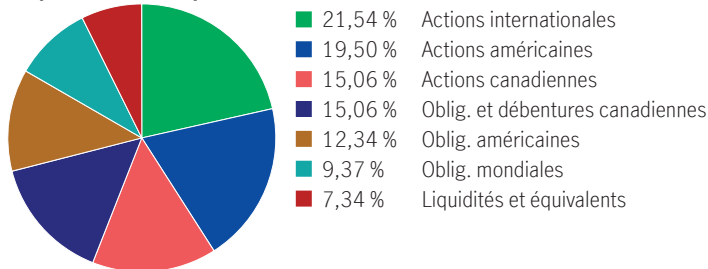
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Équilibré Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente détient principalement des titres de fonds et/ou de FNB qui, à leur tour, investissent dans des actions nationales et mondiales et/ou des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	12,67 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	11,76 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	5,72 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	5,53 %
Fonds de placement international Manuvie	5,49 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	5,35 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	5,27 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	5,13 %
Fonds de revenu de dividendes Manuvie	4,81 %
FNB indiciel multifactoriel américain à grande capitalisation Manuvie	3,73 %
Total	65,47 %

Total des placements : 30

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une combinaison de croissance et d'un certain revenu à travers un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

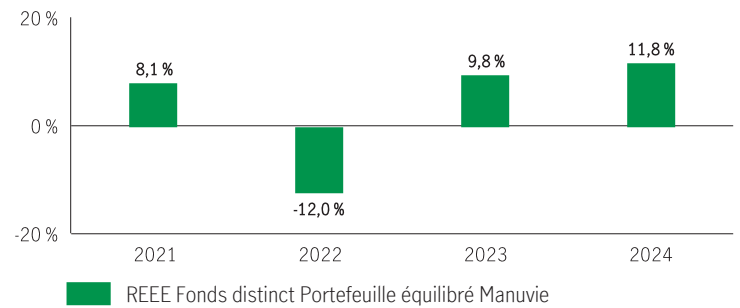
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, détient 1 338,57 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 6,46 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille équilibré vise à générer une plus-value du capital à long terme et, dans une moindre mesure, à générer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des actions canadiennes et mondiales ou dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille FNB ingénieux de dividendes mondiaux Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: septembre 2024 **Gestionnaire de fonds:** Gestion de placements Manuvie limitée **Valeur totale du fonds:** 61 519 \$
Date d'établissement: septembre 2024 **Nombre total d'unités en circulation:** 5 973 **Rotation du portefeuille:** --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,55	2,29	10,2937	344

Dans quoi le fonds investit-il?

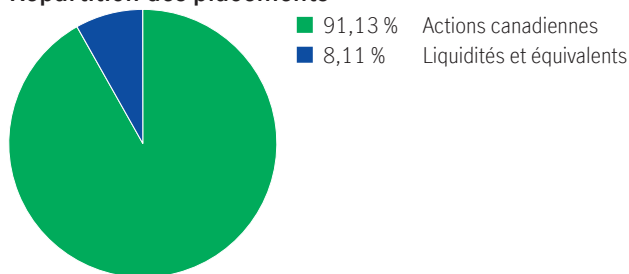
Ce fonds distinct est structuré comme un « fonds de fonds » et investit dans le Fonds FNB ingénieux de dividendes mondiaux Manuvie. Le fonds commun sous-jacent investit principalement dans des portefeuilles diversifiés de titres mondiaux versant des dividendes.

Dix principaux titres

Manulife Smart Global Dividend ETF Portfolio Com Unit 91,13 %
Total **91,13 %**

Total des placements : 1

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui cherche la croissance et qui a une bonne tolérance aux mouvements des marchés boursiers.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le fonds vise à fournir un flux régulier de revenus et une appréciation du capital à long terme en investissant principalement dans des fonds négociés en bourse sous-jacents gérés par Gestion de placements Manuvie limitée qui fournissent une exposition à un portefeuille diversifié de titres mondiaux versant des dividendes.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du FNB sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille modéré Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 255 362 700 \$

Date d'établissement: mai 2017

Nombre total d'unités en circulation: 19 804 955

Rotation du portefeuille: 15,16 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,50	2,24	12,0934	140 112

Dans quoi le fonds investit-il?

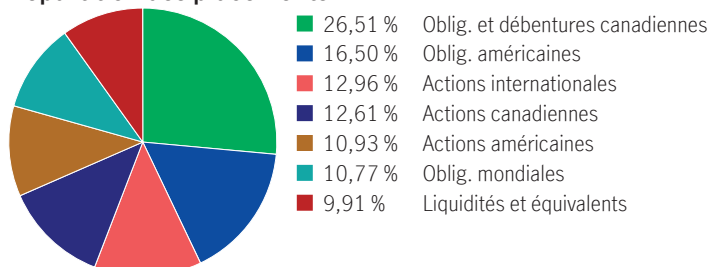
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Modéré Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente est essentiellement composée d'actions et de placements à revenu fixe canadiens et étrangers.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	21,16 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	14,45 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	5,32 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	5,31 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,97 %
FNB indiciel multifactoriel canadien à grande capitalisation Manuvie	4,50 %
Fonds de placement international Manuvie	4,37 %
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	4,29 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	4,19 %
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF	3,51 %
Total	72,07 %

Total des placements : 26

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche une croissance à long terme tout en assurant la préservation du capital et cherchent à privilégier le volet revenu fixe de son portefeuille.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

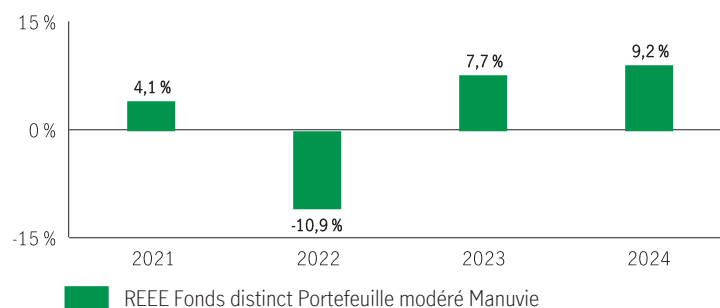
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, détient 1 209,54 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 4,17 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles. Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille à revenu fixe vise d'abord à faire croître le capital à long terme d'une manière qui permet cependant la préservation du capital et son deuxième objectif est de procurer un revenu. Le portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des titres de fonds sous-jacents ou de FNB. Ces fonds sous-jacents et FNB investissent généralement dans des titres à revenu fixe canadiens et mondiaux ou dans des actions canadiennes et mondiales.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille sécuritaire Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: mai 2020

Gestionnaire de fonds: Gestion de placements Manuvie limitée

Valeur totale du fonds: 420 985 356 \$

Date d'établissement: mai 2017

Nombre total d'unités en circulation: 34 291 266

Rotation du portefeuille: 16,10 %

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,25	2,00	11,4349	212 661

Dans quoi le fonds investit-il?

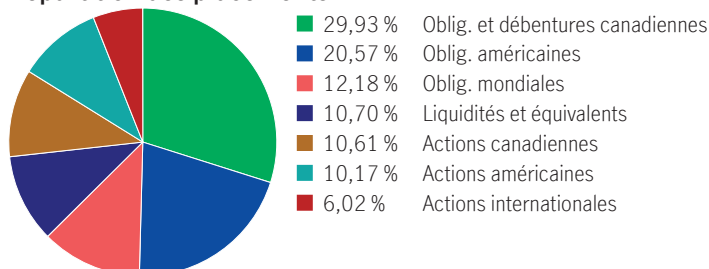
Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille Sécuritaire Manuvie. La fiducie de fonds communs de placement sous-jacente investit principalement dans des titres à revenu fixe nationaux et mondiaux et/ou dans des titres de capitaux propres nationaux et mondiaux.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)

Fonds obligations Manuvie	24,78 %
Fonds à revenu stratégique Manuvie	16,28 %
Fonds d'obligations mondiales sans restriction Manuvie	9,04 %
Fonds en gestion commune de titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents gestion de placements Manuvie	5,37 %
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie	4,98 %
iShares 1-5 Year Laddered Corporate Bond Index ETF	4,28 %
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie	4,03 %
Catégorie d'actions mondiales Manuvie	4,03 %
Fonds mondial de titres d'infrastructures cotés Manuvie	3,64 %
Fonds d'actions fondamental Manuvie	3,14 %
Total	79,58 %

Total des placements : 24

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le Fonds peut convenir à toute personne qui recherche d'abord la préservation du capital, tout en mettant l'accent sur la production d'un revenu dans un deuxième temps et qui préfère un niveau de risque faible pour ses placements.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

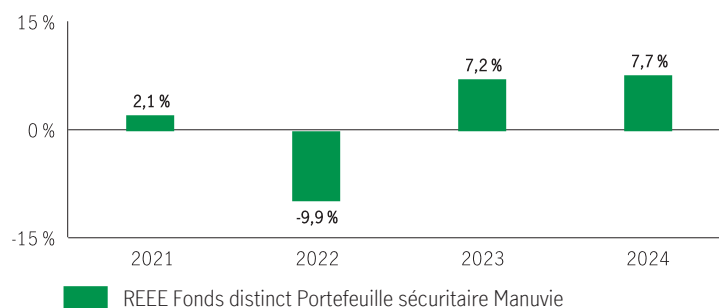
Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 4 mai 2020, détient 1 143,62 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 2,92 % par année.

Rendements annuels

Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 4 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 3 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle elle a diminué.



À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Ce portefeuille de titres à revenu fixe vise principalement à préserver le capital et a comme deuxième objectif de produire un revenu. Le Portefeuille cherche à atteindre son objectif en investissant principalement dans des fonds sous-jacents et/ou des FNB qui investissent dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation nationaux et mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun de placement sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: octobre 2019

Gestionnaire de fonds: Manuvie

Valeur totale du fonds: 129 684 283 \$

Date d'établissement: mai 2019

Nombre total d'unités en circulation: 11 956 689

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	0,00	0,00	10,8510	34 205

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit directement sur un compte de dépôt à vue de la Banque Manuvie.

Dix principaux titres

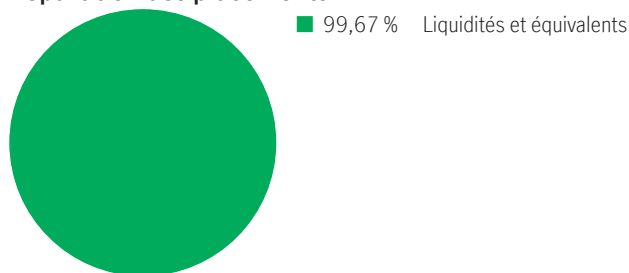
Dollar Canadien

99,67 %

Total
99,67 %

Total des placements : 1

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

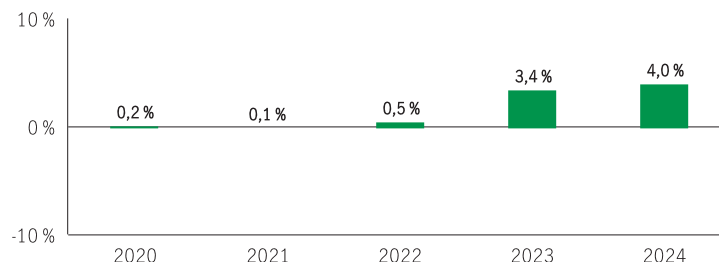
En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un titulaire de contrat ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 7 octobre 2019, détient 1 085,18 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant correspond à une moyenne de 1,57 % par année.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Le tableau ci-dessous indique le rendement du fonds au cours de chacune des 5 dernières années dans le cas d'un titulaire de contrat. On note 5 années durant lesquelles la valeur du Fonds a augmenté.



REEE Fonds distinct Programme d'achats périodiques par somme fixe Manuvie

À titre indicatif seulement. Le rendement réel du fonds distinct pourrait être différent et variera en fonction de l'option de garantie choisie.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Le fonds peut convenir à une personne qui cherche à avoir un revenu d'intérêt et à préserver son capital.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.
Frais de souscription reportés (FSR) *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 5,50 % moins de 2 ans après la souscription 5,00 % moins de 3 ans après la souscription 5,00 % moins de 4 ans après la souscription 4,00 % moins de 5 ans après la souscription 4,00 % moins de 6 ans après la souscription 3,00 % moins de 7 ans après la souscription 2,00 % plus de 7 ans après la souscription 0,00 %	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Frais modérés *	Retrait dans les délais suivants : moins de 1 an après la souscription 2,50 % moins de 2 ans après la souscription 2,00 % moins de 3 ans après la souscription 1,50 % plus de 3 ans après la souscription 0,00 %	
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. **Manuvie renonce actuellement aux frais de gestion pour ce fonds, à son entière discrétion.** En contrepartie, Banque Manuvie verse à Manuvie des frais négociés de manière à permettre au fonds de fournir un revenu d'intérêt comparable au rendement des fonds distincts du marché monétaire canadien qui présentent des caractéristiques semblables. Cette entente relative aux frais peut changer ou prendre fin à tout moment. **Si l'entente relative aux frais était annulée, les frais de gestion applicables au fonds ne pourraient pas excéder 1,0 %.** Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 0,50 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissiez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

Objectif : Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un revenu d'intérêt en investissant tous les actifs détenus dans le portefeuille dans un Compte de dépôt à vue (encaissable) assorti d'un taux d'intérêt administré, auprès de sa filiale Banque Manuvie du Canada.

Stratégie : Le fonds vise à offrir un revenu d'intérêts aux investisseurs en investissant habituellement la totalité de l'actif de son portefeuille sur un compte de dépôt à vue (encaissable) sur lequel Manuvie perçoit auprès de la Banque Manuvie des honoraires négociés qui permettent au fonds d'offrir un taux d'intérêt comparable au rendement de fonds distincts du marché monétaire canadien présentant des caractéristiques semblables. La stratégie de ce fonds est expliquée en détail dans l'Énoncé de politique de placement (EPP).

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille équilibré Yorkville Aegon Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2026

Gestionnaire de fonds: Yorkville Asset Management Inc.

Valeur totale du fonds:
Date d'établissement: avril 2026

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,77	2,49	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille équilibré Yorkville Aegon. Le fonds commun de placement sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation mondiaux, directement ou indirectement, par le placement dans des fonds sous-jacents, y compris d'autres fonds gérés par le gestionnaire du fonds sous-jacent ou Aegon Asset Management UK plc et ses sociétés affiliées.

Ce fonds n'existait pas avant le 28 février 2026; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant le 28 février 2026; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent à procurer un revenu offrant la possibilité d'une plus-value du capital à long terme et la préservation du capital et qui présentent un profil de risque d'investissement faible à moyen.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds cherche à procurer aux épargnants un revenu et une plus-value du capital à long terme par le placement principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation mondiaux.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille de revenu prudent Yorkville Aegon Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2026

Gestionnaire de fonds: Yorkville Asset Management Inc.

Valeur totale du fonds:
Date d'établissement: avril 2026

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,52	2,26	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille de revenu prudent Yorkville Aegon. Le fonds commun de placement sous-jacent investit principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation mondiaux, directement ou indirectement par le placement dans des fonds sous-jacents, y compris d'autres fonds gérés par le gestionnaire du fonds sous-jacent et/ou Aegon Asset Management UK plc et ses sociétés affiliées.

Ce fonds n'existait pas avant le 28 février 2026; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant le 28 février 2026; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent à procurer un revenu offrant la possibilité d'une plus-value à long terme tout en préservant le capital, et qui présentent un profil de risque d'investissement faible à moyen.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds cherche à procurer aux épargnants un revenu offrant la possibilité d'une plus-value à long terme tout en préservant le capital, par le placement principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de participation mondiaux, l'accent étant mis sur les titres à revenu fixe.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Aperçu du fonds — REEE

REEE Fonds distinct Portefeuille croissance Yorkville Aegon Manuvie

Bref aperçu

Fonds offert depuis: avril 2026

Gestionnaire de fonds: Yorkville Asset Management Inc.

Valeur totale du fonds:
Date d'établissement: avril 2026

Nombre total d'unités en circulation: 70

Rotation du portefeuille: --

Placement minimum (\$)	RFG (%)	Frais de gestion (%)	Valeur liquidative par part (\$)	Nombre d'unités en circulation
100	2,85	2,56	10,0000	10

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct utilise une structure de « fonds de fonds » et investit dans le Portefeuille de croissance Yorkville Aegon. Le fonds commun de placement sous-jacent investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe mondiaux, directement ou indirectement, par le placement dans des fonds sous-jacents, y compris d'autres fonds gérés par le gestionnaire du fonds sous-jacent ou Aegon Asset Management UK plc et ses sociétés affiliées.

Ce fonds n'existait pas avant le 28 février 2026; aucune information disponible pour les Dix principaux titres.

Ce fonds n'existait pas avant le 28 février 2026; aucune information disponible pour la Répartition des placements.

Y a-t-il des garanties?

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG peut comprendre des frais d'assurance distincts qui sont facturés pour les garanties. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui ce fonds est-il destiné?

Ce fonds peut convenir aux investisseurs qui recherchent à procurer une plus-value du capital à long terme, qui cherchent à diversifier leur placement en titres de participation à l'échelle mondiale, et qui présentent un profil de risque d'investissement moyen.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section fait état des rendements du Fonds, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs.

En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Rendements annuels Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

Quel est le degré de risque?

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisis.

1. Frais de retrait

Option de frais de retrait	Ce que vous payez	Comment cela fonctionne																		
Frais d'entrée	Jusqu'à 5,0 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none">Vous et votre conseiller décidez du taux.Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.																		
Frais de souscription reportés (FSR) *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>5,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>5,00</td></tr><tr><td>moins de 4 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 5 ans après la souscription</td><td>4,00</td></tr><tr><td>moins de 6 ans après la souscription</td><td>3,00</td></tr><tr><td>moins de 7 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>plus de 7 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	5,50	moins de 2 ans après la souscription	5,00	moins de 3 ans après la souscription	5,00	moins de 4 ans après la souscription	4,00	moins de 5 ans après la souscription	4,00	moins de 6 ans après la souscription	3,00	moins de 7 ans après la souscription	2,00	plus de 7 ans après la souscription	0,00	<ul style="list-style-type: none">Les frais de souscription sont prélevés sur le produit de la vente.Chaque année, vous pouvez vendre jusqu'à 10 % des unités souscrites sans devoir acquitter de frais de souscription.Vous pouvez virer des unités vers d'autres fonds sans avoir à acquitter de frais de souscription, sous réserve de conserver la même option de garantie. Le barème des frais de souscription se fonde sur la date de la première souscription d'unités d'un fonds.Les frais de souscription que vous payez seront versés à Manuvie.
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	5,50																			
moins de 2 ans après la souscription	5,00																			
moins de 3 ans après la souscription	5,00																			
moins de 4 ans après la souscription	4,00																			
moins de 5 ans après la souscription	4,00																			
moins de 6 ans après la souscription	3,00																			
moins de 7 ans après la souscription	2,00																			
plus de 7 ans après la souscription	0,00																			
Frais modérés *	<table border="1"><thead><tr><th>Retrait dans les délais suivants :</th><th>%</th></tr></thead><tbody><tr><td>moins de 1 an après la souscription</td><td>2,50</td></tr><tr><td>moins de 2 ans après la souscription</td><td>2,00</td></tr><tr><td>moins de 3 ans après la souscription</td><td>1,50</td></tr><tr><td>plus de 3 ans après la souscription</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>	Retrait dans les délais suivants :	%	moins de 1 an après la souscription	2,50	moins de 2 ans après la souscription	2,00	moins de 3 ans après la souscription	1,50	plus de 3 ans après la souscription	0,00									
Retrait dans les délais suivants :	%																			
moins de 1 an après la souscription	2,50																			
moins de 2 ans après la souscription	2,00																			
moins de 3 ans après la souscription	1,50																			
plus de 3 ans après la souscription	0,00																			
Sans frais	Vous ne payez rien.	Votre conseiller gestionnaire pourrait devoir retourner une partie de la commission à Manuvie si vous vendez des parts dans les deux premières années suivant le dépôt.																		

* Les options **frais de souscription reportés et frais modérés** ne permettent plus de nouveaux dépôts, de dépôts subséquents, de nouveaux PAC ou PAC existants ou des virements entre fonds assortis d'options de frais différentes. Les virements sont permis lorsque l'option de frais est la même. Les placements existants assortis de l'option frais de souscription reportés ou frais modérés seront maintenus et le barème des frais de souscription existant s'appliquera à tous les retraits.

2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du fonds et, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent(s). Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

3. Autres frais

Les frais d'opérations sont versés à Manuvie.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 ^e virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou transférez dans les 90 jours, en sus de tous frais applicables.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez annuler votre placement dans un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Vous pouvez également annuler une opération subséquente effectuée au titre du contrat dans les deux jours ouvrables suivant la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution ou suivant les cinq jours ouvrables après sa mise à la poste, selon la première de ces éventualités. Dans ce cas, le droit d'annuler ne s'applique qu'à la nouvelle opération. Vous devez aviser votre assureur par écrit de votre intention d'annuler l'opération.

Vous récupérerez le moindre des montants suivants : le montant investi ou la valeur du fonds si celle-ci a baissé. Le montant remboursé ne vise que l'opération annulée et il comprendra tous frais de souscription ou autres frais que vous aurez payés.

Objectif et stratégie

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct. Veuillez-vous reporter au Prospectus et/ou à l'Énoncé de politique de placement (EPP) du fonds sous-jacent pour l'objectif, la stratégie et les risques complets du fonds sous-jacent.

Objectif : Le Fonds cherche à procurer aux épargnants une plus-value du capital à long terme par le placement principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe mondiaux, l'accent étant généralement mis sur les titres de participation.

Stratégie : Ce Fonds investit dans des unités du fonds commun sous-jacent ou d'un fonds très semblable.

Pour en savoir plus

Le présent sommaire peut ne pas contenir tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie

500 King St N

Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

1-800-355-6776 Québec et service en français

1-888-790-4387 Canada, sauf le Québec

Risques liés aux placements

Les placements sous-jacents des fonds distincts peuvent être des parts de fonds communs de placement, de fonds en gestion commune ou d'autres placements sélectionnés. Les facteurs de risque des placements sous-jacents affectent directement ces placements et auront également une incidence sur les fonds distincts. Pour une description détaillée des risques de ces fonds sous-jacents, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information des fonds sous-jacents, dont des exemplaires sont disponibles sur demande.

Risque associé aux créances mobilières ou hypothécaires : En cas d'évolution de la perception que le marché a des émetteurs de titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires, ou d'évolution de la solvabilité des parties concernées, la valeur des titres peut s'en ressentir. De plus, pour les titres adossés à des créances mobilières, il existe un risque de décalage entre les flux de trésorerie des actifs sous-jacents garantissant les titres et l'obligation de remboursement à l'échéance des titres. Dans le cas des titres adossés à des créances hypothécaires, il existe également les risques que les taux d'intérêt appliqués aux prêts hypothécaires baissent, qu'un débiteur hypothécaire ne s'acquitte pas des obligations lui incombant en vertu d'un prêt hypothécaire ou que la valeur du bien garanti par l'hypothèque diminue.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre d'emprunt (obligation, effet à court terme) manque à ses engagements. Ce risque influe négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Risque lié à la catégorie de société Certains fonds sous-jacents sont structurés comme des catégories d'actions d'une seule société qui peuvent contenir plusieurs fonds. Chaque fonds d'une catégorie de société comporte son propre actif et son propre passif, et les dépenses expressément attribuables à un fonds donné seront imputées séparément à celui-ci. Cependant, l'actif de chaque fonds est la propriété de la société. Par conséquent, si un fonds ne peut pas remplir ses obligations, celles-ci peuvent être acquittées en utilisant l'actif des autres fonds de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés se présente quand des instruments dérivés sont utilisés comme un outil de gestion du risque afin d'atténuer ou de diversifier un risque indésirable. Certains fonds et fonds sous-jacents peuvent placer une partie de leur actif dans des instruments dérivés pour se protéger, pour respecter un objectif de durée ou pour reproduire un rendement comparable à celui d'un placement direct dans le fonds sous-jacent. La capacité d'un fonds à se défaire des instruments dérivés dépend de la liquidité des instruments en question sur le marché, de l'évolution du marché par rapport aux prévisions du gestionnaire et de la capacité de l'autre partie à s'acquitter de ses obligations. Par conséquent, rien ne garantit que les opérations associées à des instruments dérivés seront toujours profitables au Fonds. L'utilisation d'instruments dérivés en vue d'acquérir des placements non prévus dans la description des placements du Fonds est interdite.

Risque associé à la politique en matière de durabilité (environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)) : La politique de placement ESG d'un Fonds ESG pourrait faire en sorte qu'il ait un rendement différent de celui de fonds semblables qui n'ont pas une telle politique. Les critères liés à cette politique de placement ESG pourraient faire en sorte que le Fonds ESG renonce à des occasions d'achat de certains titres lorsqu'il pourrait par ailleurs être avantageux de le faire ou vende des titres en raison d'enjeux ESG quand il pourrait par ailleurs être désavantageux de le faire. De plus, les investisseurs pourraient avoir une vision différente de ce qui constitue une caractéristique ESG positive ou négative. Par conséquent, les sociétés dans lesquelles un Fonds ESG investit, directement ou indirectement, pourraient ne pas représenter les croyances et les valeurs d'un investisseur donné. Un Fonds ESG exercera les droits de vote représentés par les procurations conformément à la politique de vote par procuration du gestionnaire.

Risque associé aux fonds négociés en bourse : Certains fonds peuvent acheter des titres de fonds négociés en bourse (« FNB »). Ces FNB visent à procurer des rendements comparables à ceux d'un indice donné d'un marché ou d'un secteur d'activité. Les FNB ne dégagent pas nécessairement le même rendement que l'indice qu'ils suivent en raison, notamment, des écarts de pondération des titres composant le FNB et l'indice pertinent (ces écarts sont généralement faibles) et des frais de fonctionnement et de gestion des FNB. Un FNB peut aussi, pour diverses raisons, ne pas reproduire fidèlement le segment du marché ou l'indice à la base de ses objectifs de placement. Le cours des titres d'un FNB peut aussi fluctuer et la valeur des fonds qui investissent dans des titres de FNB s'en ressentira.

Le risque de change se présente quand un fonds sous-jacent place dans des pays autres que le Canada ou comprend des titres libellés dans une monnaie étrangère dont la valeur diminue par rapport à la devise canadienne. Dans un tel cas, le rendement des titres étrangers du fonds sous-jacent diminue, ce qui se répercute sur le rendement total du Fonds.

Le risque de concentration se présente lorsque le portefeuille d'un fonds, y compris un fonds sous-jacent est composé de relativement peu de titres. En conséquence, la répartition des placements pourrait ne pas couvrir l'ensemble des secteurs ou encore se concentrer dans des régions ou des pays particuliers. En concentrant les placements, une part considérable du Fonds ou du fonds sous-jacent pourrait être investie dans un seul titre. Une volatilité accrue peut s'ensuivre, car les fluctuations du cours d'un seul titre auront une incidence plus importante sur la valeur du portefeuille du Fonds. Cela peut également conduire à une diminution de la liquidité du portefeuille du Fonds.

Le risque de cybersécurité désigne le risque de cyberattaque ou de piratage informatique des systèmes technologiques qui peut entraîner la divulgation de renseignements confidentiels, l'accès non autorisé à des renseignements sensibles, la destruction ou la corruption de données et des pertes financières pour le Fonds. Manuvie et ses fournisseurs de services ont recours à la technologie dans presque tous les aspects des affaires et des activités de l'organisation, y compris celles du Fonds. Par conséquent, Manuvie s'est dotée d'un solide programme de sécurité informatique en constante évolution, lequel comporte des politiques, des procédés et des technologies et réunit des professionnels dévoués à la protection de l'information, des systèmes et des réseaux – et exige que ses fournisseurs de services fassent de même. Il demeure toutefois possible que ces mesures ne suffisent pas à protéger nos réseaux et nos actifs informatiques contre chacune de ces attaques. En effet, les techniques de cyberattaque changent fréquemment, deviennent de plus en plus sophistiquées, sont souvent impossibles à déceler avant d'être lancées et peuvent provenir de sources très diverses. Ainsi, il est possible que Manuvie et ses fournisseurs de services ne puissent pas anticiper toutes les perturbations, atteintes à la vie privée et brèches de sécurité ou à mettre en place des mesures préventives contre celles-ci. Les cyberattaques pourraient entraîner une infraction aux lois sur la protection de la vie privée ou de la réglementation en matière de sécurité informatique, et occasionner des perturbations majeures de l'accès aux réseaux et des activités d'affaires.

Le risque d'inflation représente la possibilité que l'inflation ait une incidence défavorable sur les taux d'intérêt, ce qui rendrait le cours des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent moins intéressant et nuirait, par conséquent, au rendement global du Fonds.

Le risque de taux d'intérêt tient au fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer et donc influencer négativement sur la valeur des éléments d'actif d'un fonds sous-jacent, ce qui entraîne une diminution du rendement global du Fonds.

Le risque d'illiquidité désigne le risque qu'un placement ne puisse pas facilement être converti en espèces. Un placement peut-être moins liquide s'il n'est pas couramment négocié, s'il existe des restrictions quant au marché sur lequel il est négocié ou des restrictions d'ordre juridique, ou du fait de la nature du placement lui-même, des conditions de règlement ou d'autres raisons comme une pénurie d'acheteurs intéressés par le placement en question ou par le marché dans son ensemble. Les placements peu liquides peuvent voir leur valeur fluctuer de manière spectaculaire, ce qui peut causer des pertes.

Le risque de gestionnaire vient de ce qu'un gestionnaire de portefeuille peut acquérir des titres peu performants, se départir de titres qui continuent à prendre de la valeur ou tout simplement ne pas reconnaître un marché baissier ou haussier. Dans un cas comme dans l'autre, cela pourra influencer directement sur le rendement du Fonds.

Le risque de marché est le plus commun des risques liés aux placements sur les marchés financiers. Il s'agit du risque de voir diminuer la valeur des éléments d'actif du fonds sous-jacent pour la simple raison que l'ensemble du marché est en baisse, ce qui entraîne par conséquent une diminution du rendement global du Fonds. La rentabilité du programme de placement d'un fonds peut dépendre en grande partie des fluctuations futures des actions et d'autres placements. Ces dernières années, les marchés boursiers ont été caractérisés par une volatilité et une imprévisibilité marquées. De nombreux facteurs peuvent influencer sur le rendement d'un fonds, notamment : les taux d'intérêt; l'évolution de l'offre et de la demande; les politiques commerciales, budgétaires et monétaires des gouvernements ainsi que leurs programmes de contrôle des devises; et les événements politiques et économiques d'envergure nationale et internationale. Par ailleurs, des événements imprévus et imprévisibles—comme la guerre et l'occupation, une crise sanitaire généralisée ou une pandémie mondiale (par exemple, la récente propagation de la maladie à coronavirus [COVID-19]), le terrorisme et les risques géopolitiques connexes—peuvent stimuler la volatilité à court terme sur les marchés et avoir une incidence négative à long terme sur les économies du monde et les marchés en général, y compris les États-Unis, le Canada et d'autres économies et marchés des valeurs mobilières. Ainsi, chaque fonds est exposé à un certain niveau de risque de marché, qui peut parfois être considérable.

Risque associé à l'immobilier : Les biens immobiliers ne sont, par nature, pas des actifs liquides. Il n'existe pas de marché officiel pour la négociation des biens immobiliers et le public n'a accès qu'à très peu de documents présentant les modalités des opérations immobilières. Il faut parfois du temps pour vendre des placements immobiliers à un prix raisonnable, ce qui limite l'aptitude des fonds à réagir rapidement aux changements des conditions économiques ou financières.

Risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titre : Il se peut que les Fonds participent directement à des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres, ou ils peuvent être exposés indirectement aux risques qui y sont associés en raison des fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Bien que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres soient différentes, ces trois arrangements donnent lieu à un échange temporaire de titres contre des liquidités ainsi qu'à une obligation simultanée de remettre une quantité semblable des mêmes titres à une date ultérieure. Le prêt de titres est une convention par laquelle un fonds prête des titres par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé moyennant des frais et une forme de sûreté acceptable. Dans le cadre d'une mise

en pension, un fonds s'engage à vendre des titres contre des liquidités, tout en assumant l'obligation de racheter les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix inférieur et à une date ultérieure. Une opération de prise en pension est une opération selon laquelle un fonds achète des titres contre des liquidités, tout en s'engageant à revendre les mêmes titres contre des liquidités, habituellement à un prix supérieur et à une date ultérieure. Les risques liés aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres se produisent lorsqu'une contrepartie, qu'il s'agisse de l'emprunteur, du vendeur ou de l'acheteur, manque à ses engagements dans le cadre de la convention attestant l'opération. Le fonds est alors forcé de présenter une demande dans le but de récupérer son placement. Dans le cadre d'opérations de prêt de titres ou de mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres prêtés ou vendus augmentait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés par le fonds diminuait en fonction de la valeur de la sûreté détenue par le fonds. Pour limiter les risques liés à ces opérations, un fonds respectera divers contrôles et plafonds visant à réduire ces risques et limitera son exposition globale à ce type d'opérations. Un fonds peut aussi restreindre ses dépôts de sûreté aux seuls prêteurs qui satisfont à divers critères de solvabilité, et uniquement à concurrence de certains plafonds.

Le risque des petites entreprises est un risque qui résulte de la volatilité plus importante des titres de petites entreprises par rapport à ceux de grandes entreprises plus solidement implantées. C'est pourquoi la valeur d'un fonds qui souscrit des placements de petites entreprises peut connaître de fortes variations.

Le risque souverain (pays souverain) se présente quand on place à l'étranger et qu'on s'expose au risque d'investir dans des entreprises qui échappent aux lois du Canada. Plusieurs facteurs (communication de l'information, liquidité, stabilité politique, mesures sociales, etc.) peuvent avoir des répercussions sur le cours de placements étrangers et, par ricochet, sur la valeur des éléments d'actif du Fonds, ce qui pourrait nuire au rendement global du Fonds.

Risque de spécialisation : Certains fonds se spécialisent dans un secteur d'activité ou une région du monde. La spécialisation permet au conseiller en valeurs de se concentrer sur des secteurs précis de l'économie, ce qui peut hausser les profits si le secteur et les sociétés choisies prospèrent. En revanche, si le secteur d'activité ou la région éprouve des difficultés, le fonds en souffrira, car il contient relativement peu d'autres placements susceptibles de faire contrepoids et les titres d'un même secteur d'activité tendent à être touchés par les difficultés de la même manière. Le fonds doit respecter son objectif de placement et peut devoir continuer à acheter principalement des titres du secteur d'activité ou géographique en question, qu'il soit prospère ou non.

Risque associé aux porteurs de titres importants : Il est possible qu'un fonds retrouve, parmi ses investisseurs, un ou plusieurs porteurs d'un grand nombre de ses titres, comme une institution financière ou un fonds dominant. Si l'un de ces investisseurs décide de se défaire de ses titres du fonds, ce dernier peut être contraint de vendre ses placements sur le marché à un cours défavorable pour répondre à sa demande. Le fonds peut également être contraint de modifier la composition de son portefeuille de manière significative. Ces mesures peuvent entraîner d'importantes fluctuations de la valeur liquidative du fonds et avoir une incidence négative sur le rendement. Les fonds ont néanmoins des politiques et des procédures visant à surveiller, détecter et décourager les opérations à court terme inappropriées ou excessives. Voir «Opérations à court terme».

Le risque associé aux fonds sous-jacents s'applique lorsqu'un fonds distinct qui achète des parts d'un fonds sous-jacent peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent.



La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats de fonds distincts Manuvie et est garante de leurs dispositions de garantie. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.